

PROPRETÉ ET INCIVILITÉS

A S S E M B L É E
C I T O Y E N N E
D U F U T U R

LIVRET DE RESTITUTION
DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DU FUTUR 2 (2024-2025)



VILLE DE
MARSEILLE



Chers membres de l'Assemblée Citoyenne du Futur,

Depuis de nombreux mois, nous travaillons ensemble pour trouver des solutions nouvelles aux défis de notre époque pour les Marseillaises et les Marseillais, pour construire l'avenir que nous voulons imaginer pour notre ville et ses habitants et nous projeter vers un avenir plus juste, plus solidaire et au service d'une transition digne et saine pour répondre aux défis du temps.

L'Assemblée Citoyenne du Futur est un dispositif innovant de démocratie participative, un espace de réflexion et de discussion essentiel pour nous aider à orienter nos politiques publiques et agir concrètement au service des citoyens et des citoyennes. Je suis fier du travail engagé, et heureux de rendre compte ici du fruit des travaux que vous avez mené durant de nombreux mois, accompagnés de spécialistes et guidés par la conviction de l'intérêt général. Vous avez choisi de travailler sur un enjeu essentiel, celui de la lutte pour une ville plus saine, plus propre, et qui répond efficacement aux incivilités.

Bien sûr, ce travail, nécessaire, est à la croisée des compétences municipales et métropolitaines, et nous ne pourrions réussir à surmonter les défis qu'en construisant en confiance avec les services de la Métropole une réponse coordonnée. Vos travaux nous permettront de renforcer nos discussions et nos propositions pour aborder sereinement et efficacement ces sujets importants et qui reviennent souvent dans les priorités énoncées par les Marseillais et les Marseillaises.

Je veux encore une fois vous remercier pour votre implication, votre travail et l'intelligence avec laquelle vous avez mené ces débats, essentiels et qui nous engagent désormais à agir concrètement.

Benoît Payan

Benoît PAYAN
Maire de Marseille

—

TABLE DES MATIÈRES

9 Présentation de la 2^e édition de l’Assemblée Citoyenne du Futur de la Ville de Marseille

- 9 Composition de l’Assemblée Citoyenne du Futur - Année 2
- 9 Le rôle de l’Assemblée Citoyenne du Futur
- 9 Sa gouvernance
- 10 Le cadre de travail
- 11 Les auditions réalisées

13 Notre avis sur la propreté et les incivilités

- 13 Préambule
- 13 La propreté, un sujet de préoccupation de l’Assemblée Citoyenne du Futur dès la première séance
- 13 Notre définition de la propreté
- 14 Notre état des lieux de la propreté à Marseille
- 14 Un coeur de ville qui subit des nuisances dues à sa forte fréquentation
- 15 Le port et ses environs font l’objet d’un constat ambivalent (2e et 16e arrondissements)
- 15 Le 3e et une partie du 14e arrondissement présentent une forte concentration de saletés
- 15 Plusieurs éléments nuisent au cadre de vie dans le 4e arrondissement
- 15 Les 7e, 8e et 9e arrondissements sont appréciés pour leur littoral et leurs espaces naturels
- 17 L’affluence autour du Stade Vélodrome et le trafic routier dans les 8e et 9e arrondissements sont source de gênes
- 14 Les environs de l’A50 cumulent des sources de nuisance
- 17 La prévalence d’un sentiment de délabrement dans les 15e et 16e arrondissements

18 Notre vision 2050 « Marseille, la ville la plus propre de France »

- 18 Une ville végétalisée, dépolluée et agréable
- 18 Une eau pure, le retour des écosystèmes maritimes
- 19 Une réduction drastique de la consommation et des déchets
- 19 Des innovations en matière de collecte des déchets et du nettoyage des rues
- 20 Les nouvelles technologies au service de la surveillance ?
- 20 Des Marseillais-es engagé-es pour la propreté

22 Les messages clés de l’ACF

- 22 Message clé n°1 : Agir simultanément sur les différents leviers : sensibilisation, amélioration des équipements, incitation et sanction
- 22 L’amélioration du système de collecte des déchets
- 22 L’information et la sensibilisation
- 22 L’incitation et la facilitation des usages
- 22 La sanction
- 23 Message clé n°2 : Favoriser la coopération entre les acteurs publics de la propreté pour simplifier les démarches et rendre les politiques publiques de propreté plus efficaces
- 23 Message clé n°3 : Créer un comité de la propreté réunissant l’ensemble des acteurs du territoire (institutions, professionnels, associations et habitant-es) pour construire des solutions collectives
- 25 L’urgence d’améliorer les équipements et le système de collecte des déchets
- 25 Message clé n°4 : Augmenter et adapter les équipements et les moyens en fonction des besoins et spécificités de chaque quartier
- 26 Message clé n°5 : Moderniser les équipements et infrastructures de gestion des déchets
- 27 Message clé n°6 : Impliquer les agent-es de la propreté dans l’amélioration du système et valoriser leur travail
- 27 Message clé n°7 : Systématiser et automatiser les moyens de détecter et signaler les conteneurs pleins ou les dépôts sauvages, en impliquant l’ensemble des acteurs
- 28 Message clé n°8 : Multiplier les dispositifs pour éviter l’arrivée de déchets dans la mer et sur le littoral.
- 29 Message clé n°9 : Faciliter l’accès aux recycleries pour favoriser le réemploi et réduire le volume de déchets
- 29 Sensibiliser, impliquer et responsabiliser les particuliers pour une ville plus propre

- 30 Message-clé n°10 : Éduquer les enfants aux bons gestes (tri, réutilisation, réduction de déchets, etc.) dès le plus jeune âge
- 31 Message-clé n°11 : Intervenir auprès des jeunes adultes pour leur transmettre les bonnes pratiques
- 31 Message clé n°12 : Sensibiliser largement les habitant-es au tri et à la réduction des déchets pour impulser un élan collectif vers une ville plus propre
- 32 Message-clé n°13 : Impliquer les habitant-es dans des actions de ramassage, de nettoyage et d’embellissement de leur ville pour nourrir un sentiment d’attachement à leurs lieux de vie
- 33 Message clé n°14 : Appliquer davantage les sanctions prévues par la loi et faire connaître les peines encourues pour décourager les incivilités
- 34 La nécessité d’intervenir spécifiquement auprès des professionnels
- 34 Message-clé n°15 : Inciter les organisateurs d’évènements culturels et festifs à améliorer la gestion des déchets produits pendant ces évènements
- 35 Message clé n°16 : Développer des infrastructures et un système de collecte dédiés aux commerces et restaurants
- 35 Message-clé n°17 : Sensibiliser les professionnels au tri et valoriser les initiatives des entreprises engagées dans une démarche d’amélioration de la gestion de leurs déchets
- 36 Message clé n°18 : Inciter les artisans et professionnels du BTP à déposer leurs déchets dans les déchetteries
- 36 Message clé n°19 : Instaurer un système de consigne au sein des commerces et entreprises pour les emballages, pour réduire la quantité de déchets produite
- 36 Message-clé n°20 : Sanctionner les professionnels qui font des dépôts sauvages en renforçant notamment les moyens de la Brigade Environnement



PRÉSENTATION DE LA 2^e ÉDITION DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DU FUTUR DE LA VILLE DE MARSEILLE

Convaincue que la parole des citoyen·nes est essentielle pour construire une ville plus juste, durable et démocratique, la Ville de Marseille a lancé en 2023 l'Assemblée Citoyenne du Futur (ACF). Après une 1^{re} année, l'expérience a été renouvelée pour une 2^e édition au premier semestre de l'année 2025. Les membres ont travaillé sur deux sujets :

- Un sujet de saisine choisi par la Ville : la santé des femmes
- Un sujet choisi par leurs soins : propreté et incivilités

Composition de l'Assemblée Citoyenne du Futur - Année 2

Ce sont 111 habitant·es tiré·es au sort ayant accepté de participer à cette 2^{de} édition de l'Assemblée, pour représenter les 111 noyaux villageois de Marseille.

Ils et elles ont été tiré·es au sort parmi un échantillon de personnes contactées aléatoirement sur listes téléphoniques. Cette modalité a permis d'avoir un panel représentatif de la population marseillaise en termes d'âge, d'arrondissement de résidence et de niveau d'études.

Le rôle de l'Assemblée Citoyenne du Futur

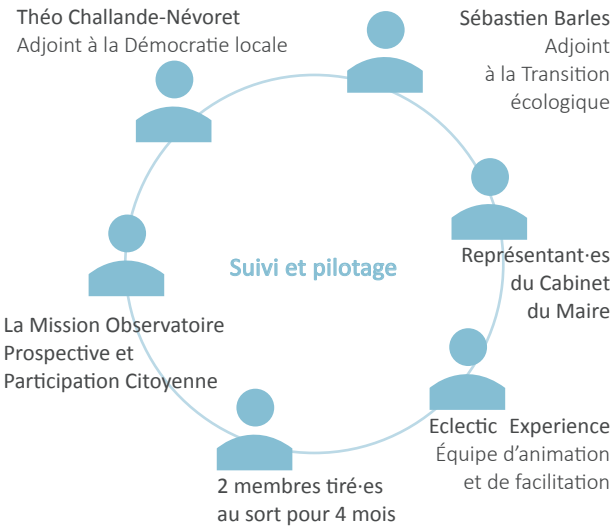
L'ACF a pour vocation de permettre aux citoyen·nes de participer activement à l'élaboration des politiques publiques, pour contribuer à faire de Marseille une ville plus verte, plus juste et plus démocratique.

Les membres ont pour mission de formuler des avis et de faire des propositions concrètes sur des sujets qui concernent le territoire marseillais, son fonctionnement, son environnement, ses habitants et ses usagers. Leurs contributions seront ensuite remises à la Ville et examinées par les élu·es et services concerné·es dans le cadre de commissions de suivi.

Cette commission est mise en place dès les mois suivants la restitution des travaux de l'Assemblée, pour rendre compte de l'analyse et de la prise en compte des préconisations et afin d'échanger et d'identifier des projets nouveaux, pouvant donner lieu à des délibérations au Conseil Municipal ou des vœux auprès des instances concernées (Métropole, État, etc.).



Sa gouvernance



A partir du mois de février 2024, des membres de l'ACF ont été intégré·es à la préparation des séances : 2 référent·es (ainsi que 2 suppléant·es) ont été tiré·es au sort pour participer aux réunions de préparation des 4 premières séances, avant de laisser leur place à deux nouveaux·elles membres pour les 4 suivantes. Sarah, Marc-Antoine, Martin, Béatrice, Claude, Majda et François ont ainsi représenté les membres de l'ACF pendant l'élaboration des déroulés des séances.

Le cadre de travail

Le sujet d'autosaisine de l'Assemblée a émergé progressivement au cours des premières séances (séances 1, 3 et 4), en parallèle du travail sur le sujet de saisine. Les membres ont ensuite pu l'approfondir au cours de 4 séances dédiées.

Séance 1

- Élaboration d'un diagnostic partagé de la Ville de Marseille : quels sont les enjeux que l'Assemblée identifie comme importants aujourd'hui ?

Séances 3

- Apports d'informations sur les compétences municipales
- Émergence de premières idées de sujets pour l'autosaisine
- Approfondissement et pré-sélection de 4 thématiques

Séance 4

- Présentation des sujets problématisés par la Ville à partir des thématiques sélectionnées au cours de la 3^e séance
- Vote au jugement majoritaire pour le sujet d'autosaisine

Séance 5

- Définition collective de la propreté et de ses critères
- Apports d'information : auditions et arpentage de documents
- Exercice de prospective : comment faire de Marseille la ville la plus propre de France en 2050 ?
- Émergence de premières pistes d'action

Séance 7

- Approfondissement : apports d'informations complémentaires (auditions, arpentage)
- Élaboration des propositions et des messages-clés de l'Assemblée

Séances 8

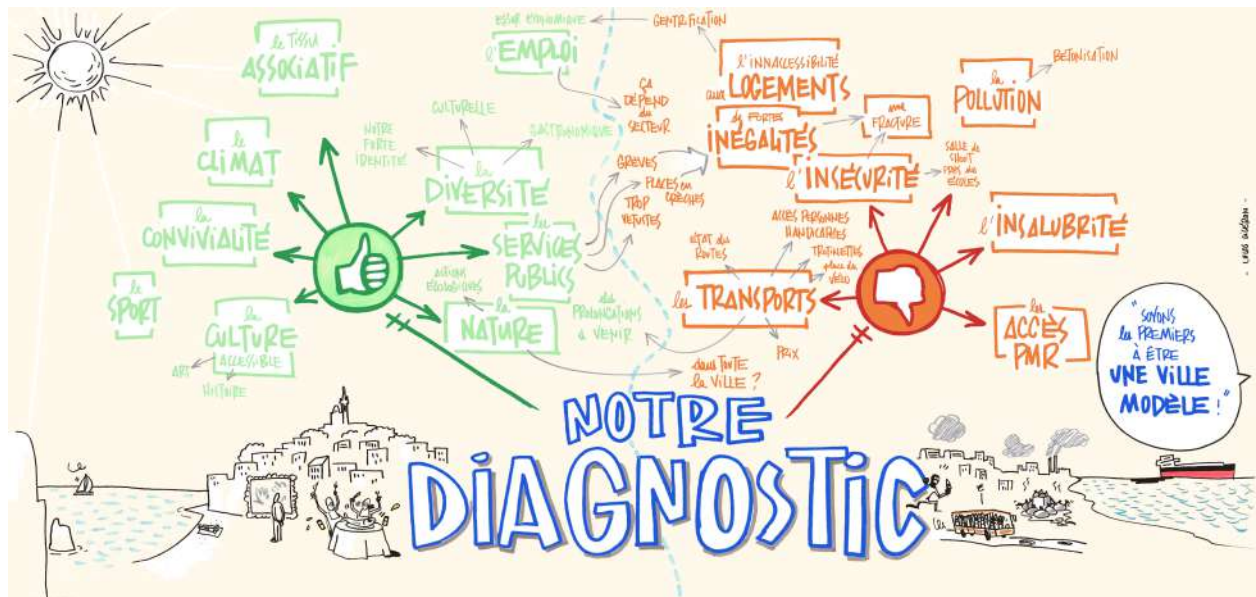
- Amendement du livrable et adoption de l'avis par l'Assemblée

Auditions réalisées	
L'élue et les services municipaux	Les intervenant·es extérieur·es
Christine Juste Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville Marie-Emilie Le Grand Directrice du service Cadre de vie de la Ville de Marseille Ahmed Jaoui Policier municipal, membre de la Brigade Environnement de la Ville de Marseille Annouck Vatinel Chargée de mission « propreté » au sein du service Cadre de vie de la Ville de Marseille	Fabrice Bardisa Directeur général délégué à la propreté et au cadre de vie, Métropole Aix-Marseille-Provence Abdès Bengorine Fondateur de l'association Recyclop qui récupère des mégots pour produire de l'énergie. Alexandre Mounier Ancien président de l'association 1 Déchet par Jour qui organise des actions de ramassage pour éviter la présence de déchets dans l'environnement. Thomas Spanjaard Responsable des opérations chez Citéo Merci également à Frédérique Jacob, géographe et maîtresse de conférences en géographie à l'Université de Lille, pour ses apports au cours de la phase de préparation des travaux de l'Assemblée

Préambule

Lors de la première séance, nous avons réalisé un diagnostic partagé, pendant lequel nous avons échangé sur ce que nous aimions à Marseille et sur nos sujets de préoccupations. **L'un des premiers sujets de discussion qui a émergé était celui de la propreté et de l'insalubrité**, aux côtés de l'insécurité, des inégalités

Nous sommes fier-es d'avoir pu formuler des propositions sur ce sujet, qui préoccupe nombre de Marseillais-es que nous représentons au sein de l'Assemblée Citoyenne du Futur



C'est lors de la 4e séance que nous avons choisi définitivement notre sujet de travail, à partir de problématiques que les équipes de la Mission Observatoire,

Notre définition de la propreté

Lors de nos premiers échanges sur le sujet de la propreté, nous avons réalisé qu'il ne s'agissait pas d'une notion mesurable, ni objectivable. Avant toute chose, nous souhaitons donc préciser la manière dont nous définissons la notion de propreté urbaine en tant qu'Assemblée Citoyenne du Futur.

Selon nous, la propreté est perçue de manière différente par chacun·e, notamment **au travers de ses sens. La vue** joue ainsi un rôle dans notre perception de la propreté d'un endroit : **un espace esthétique, « beau » et ordonné donne l'impression qu'une zone est propre**. À l'inverse, la vision d'encombrants ou d'éléments gênant la circulation dans l'espace public contribue au sentiment de malpropreté : un espace désordonné est perçu comme moins propre qu'un autre dans lequel chaque objet « se trouve à sa place ». De même, **l'odorat** nous permet de percevoir des odeurs nauséabondes, pouvant susciter un senti-

ment de dégoût que nous associons collectivement à la saleté. Pour certain-es d'entre nous, la propreté est aussi perçue à travers **l'ouïe** : un espace calme est plus facilement considéré comme propre qu'un endroit dans lequel on entend des sons déplaisants (klaxons, sirènes, bruits de moteurs, etc.).

Par ailleurs, la propreté est une problématique importante car elle est directement **liée à l'hygiène** : l'absence de propreté peut être dangereuse sur le plan sanitaire, en raison de la prolifération de virus ou de bactéries. **La présence d'animaux qualifiés de « nuisibles »**, comme les rats, les cafards ou les pigeons, tend à participer au sentiment de malpropreté en **révélant le manque d'hygiène d'un espace**. Leur présence peut d'ailleurs être un vecteur de maladies. De la même manière, certain-es d'entre nous considèrent qu'**un environnement pollué est sale**, du fait du danger que représente la pollution pour la santé humaine et la biodiversité. Cela est particulièrement perceptible pour les sources de pollution visibles à l'oeil nu, comme les déchets plastiques ou les émissions de fumées noires d'usines ou de bateaux, mais c'est également le cas des pollutions invisibles (microparticules, contamination de l'eau dans certaines zones, etc.).

De manière plus large, nous associons la propreté urbaine au bien-être : **un espace propre est un lieu agréable**, dans lequel les individus se sentent bien. À l'inverse, **le sale** peut participer à créer **un sentiment d'insécurité et de mal-être** dans l'espace public. Une partie d'entre nous considère que maintenir la propreté d'un espace est une marque de respect, à la fois pour cet espace, pour autrui et pour l'environnement. Le manque d'entretien d'une zone (présence de branchages, d'herbe entre les pavés, de fruits sur le trottoir, trottoirs abîmés, etc.) peut de ce fait contribuer à donner le sentiment qu'elle est sale. Pour nous, le caractère très minéral de la ville (béton, pierre, sable, etc.) accentue aussi l'impression de saleté des rues. La végétalisation, si elle est bien pensée et que les espaces sont entretenus, peut à l'inverse contribuer au sentiment de propreté.

Enfin, parler de propreté nous amène à questionner la notion d'altérité : chacun-e pense que ce sont « les autres » qui ont des comportements « sales », ils sont souvent associés à l'inconnu, à ce qui est éloigné de nous, plutôt qu'à ce (ou ceux) que l'on connaît et qui nous est familier.

Important

Au-delà de ses impacts sur notre qualité de vie en tant qu'habitant-e, la propreté urbaine (ou son absence) conditionne l'image de Marseille à l'égard de l'extérieur. En effet, il est fréquent d'entendre que Marseille est une ville sale.

Il nous est arrivé de rencontrer des touristes dégoûté-es par l'état des rues en visitant la ville, voire d'avoir nous-même honte de faire visiter certains endroits à notre entourage lorsqu'il nous rend visite, du fait du manque de propreté de certains quartiers. Cette image de « ville sale » influence d'ailleurs le comportement de certain-es touristes : les personnes de passage tendent à être moins respectueuses de Marseille étant donné qu'elles considèrent déjà la ville comme sale.

Notre état des lieux de la propreté à Marseille

Au cours d'un atelier cartographie, nous avons pu mettre en commun nos constats sur la propreté à Marseille. Nous avons à la fois identifié les zones que nous trouvons « propres » ou « sales », mais aussi identifié les sources de la saleté : nuisibles, poubelles débordantes, mauvaises odeurs, pollutions de l'air... Ci-dessous, ce qui est ressorti de nos échanges.

Un coeur de ville qui subit des nuisances dues à sa forte fréquentation

Il nous semble que les lieux de fort passage du 1er arrondissement : la gare Saint-Charles, le Cours Bel-sunce, le Centre Bourse, Noailles et la Canebière, concentrent différentes gênes :

- Des pollutions sonores et visuelles,
- Des mauvaises odeurs,
- De nombreux nuisibles,
- Des poubelles qui débordent.

Le Vieux-Port nous apparaît aussi comme un espace pollué, notamment par les passant·es et les usager·es de bateaux.

Nous percevons ces lieux comme fréquemment sales, il nous semble que la responsabilité concerne plusieurs acteurs, notamment les commerces à proximité, mais aussi le manque de poubelles, ce qui relève des pouvoirs publics.

Nous n'avons pas tous·tes la même vision du quartier du Cours Julien et de la Plaine : certain·es le perçoivent comme un endroit globalement sale, d'autres comme un lieu agréable. Il regroupe tout de même plusieurs gênes :

- Des poubelles qui débordent,
- Des tags,
- Des pollutions sonores,
- Des mauvaises odeurs,

- Un mobilier urbain en mauvais état.

En complément de la carte, certain-es d’entre nous ont exprimé l’idée que les tags, la présence d’enfants ou la forte affluence participent à l’identité du quartier.

Le port et ses environs font l’objet d’un constat ambivalent (2^e et 16^e arrondissements)

Concernant le port, nous faisons un double constat : si le port en lui-même peut constituer une gêne, par la pollution (visuelle, sonore ou atmosphérique) émise par les navires de croisière et de commerce, la vue sur la mer reste un élément agréable.

Nous relevons à la fois :

- La beauté de la vue, du Panier et des environs du Fort Saint-Jean et du MUCEM,
- La végétalisation de certains quartiers,
- La pollution engendrée par les bateaux,
- La présence de nuisibles,
- Le mauvais état de la voirie à certains endroits ; dans d’autres, des travaux récents ont amélioré l’état général des rues.

Le 3^e et une partie du 14^e arrondissement présentent une forte concentration de saletés

Sur les différents supports de cartographie auxquels nous avons eu accès, il nous a semblé important de souligner l’accumulation de gênes et de saleté dans les quartiers du 3e arrondissement et du Sud du 14e arrondissement. Cette zone, qui part du quartier Saint-Lazare, s’étend jusqu’aux Rosiers et au Canet, en passant par la Belle de Mai et Saint-Mauront.

Ce quartier est perçu comme étant particulièrement sale :

- Présence de nuisibles,
- Beaucoup d’incivilités,
- Mauvaises odeurs (égouts, urine, poubelles),
- Poubelles qui débordent,
- Véhicules ventouses, qui occupent l’espace pendant des mois,
- Déjections canines,
- Cadavres d’animaux,
- Pollution sonore (rodéos urbains, etc.),
- Voirie abîmée.

Le ramassage des déchets et des encombrants nous semble insuffisant et très irrégulier dans ce quartier. Les abords du ruisseau des Aygalades sont dégradés

par la présence de déchets et d’odeurs désagréables (urine, égouts, etc.). Seuls les environs du Couvent et de la Friche de la Belle de Mai sont perçus collectivement comme agréables dans ce secteur.

Nous partageons un sentiment de saleté généralisée dans cette zone, qui semble due à la fois à une insuffisance des infrastructures et à des comportements incivils de la part des habitant-es et des passant-es.

Les quartiers de la Fourragère (12e), la Rose et de Frais Vallon (13e), du Merlan et de Sainte Marthe (14e) nous semblent être dans des situations similaires.

Plusieurs éléments nuisent au cadre de vie dans le 4e arrondissement

Une large partie du 4e arrondissement est marquée par la forte présence de déjections canines, allant souvent de pair avec des espaces végétalisés. Les rodéos urbains réguliers participent aussi à dégrader le cadre de vie dans cet arrondissement. C’est notamment le cas dans le quartier des Chutes-Lavie et des Chartreux.

Vers les Cinq Avenues, les membres ont également indiqué :

- Des poubelles qui débordent,
- La présence d’encombrants sur la voie publique,
- La présence de nuisibles (rats, serpents, etc.).

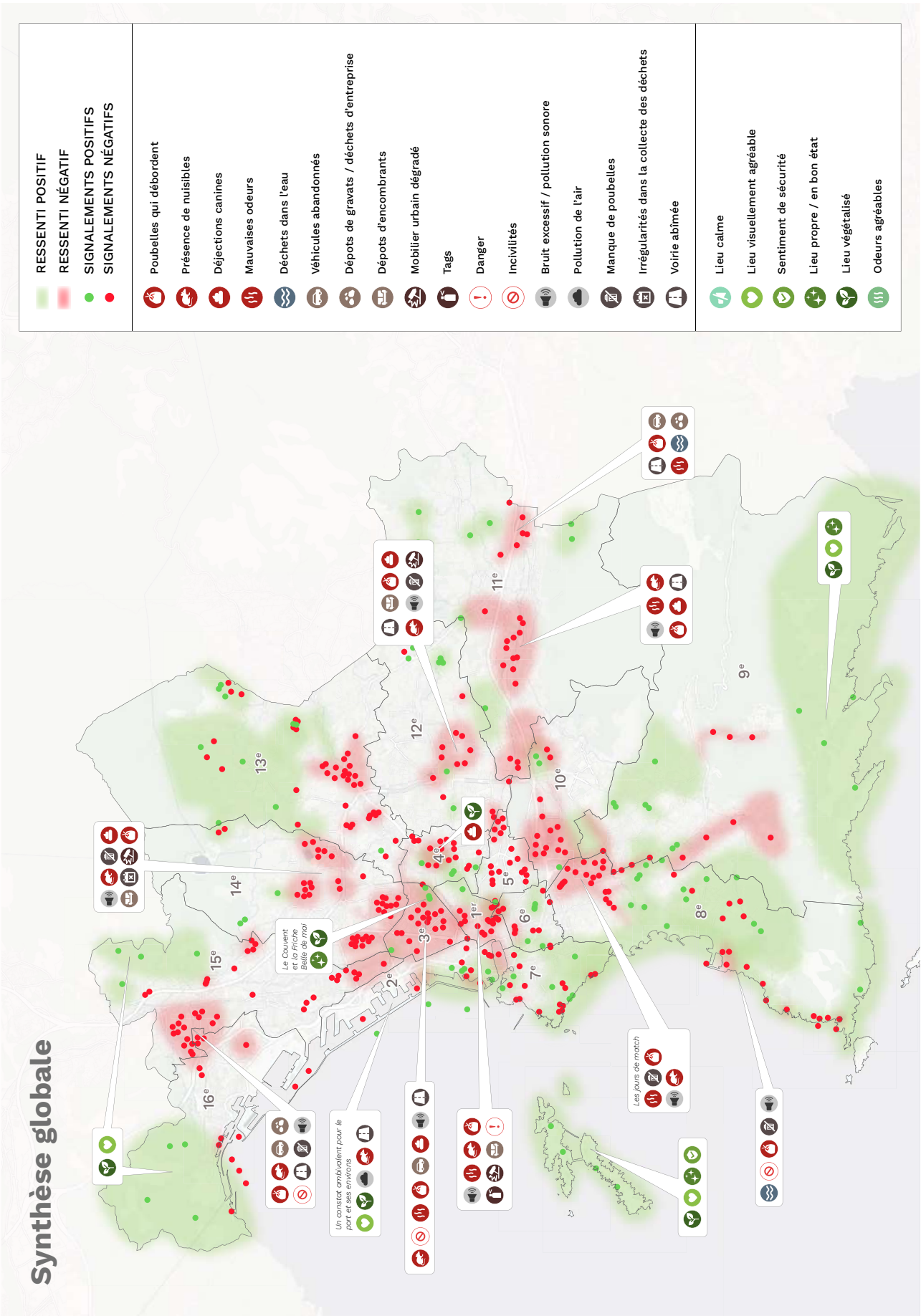
Les 7^e, 8^e et 9^e arrondissements sont appréciés pour leur littoral et leurs espaces naturels

La présence de la mer s’accompagne pour nous d’un sentiment de propreté, ou du moins participe à créer un cadre agréable. Des zones comme la Corniche Kennedy et son prolongement le long du littoral, jusqu’aux Goudes, nous semblent être des espaces agréables, beaux et relativement propres. Nous notons tout de même différentes formes de pollution dans certains endroits :

- Présence de déchets dans l’eau,
- Incivilités, voire des vols,
- Poubelles qui débordent,
- Manque de poubelles,
- Pollution sonore (notamment en raison du trafic, de la forte affluence et de rodéos urbains).

Ces constats concernent notamment les plages des Catalans et du Prophète, les anses de Maldormé et de la Fausse Monnaie, le Port de la Pointe Rouge, la calanque de Samena et les Goudes.

De la même manière, nous percevons globalement les espaces naturels ou peu urbanisés comme des



lieux propres et agréables : le Parc National des Calanques (bien que certaines zones du parc fassent l'objet de dépôts sauvages, ou soient traversées par des motos), le parc Borély, les quartiers du Roucas Blanc, du Cabot, de la Panouse, Roy d'Espagne et le parc de la colline Saint-Joseph... Il nous semble indispensable de préserver le caractère naturel de ces espaces et de limiter les projets d'artificialisation qui pourraient les détériorer.

L'affluence autour du Stade Vélodrome et le trafic routier dans les 8^e et 9^e arrondissements sont source de gênes

Nous notons de nombreuses nuisances dans les environs du rond-point du Prado et du Stade Vélodrome. Certain-es d'entre nous ont signalé que les sorties des événements festifs et sportifs du stade causaient fréquemment de la gêne :

- Mauvaises odeurs, notamment d'urine,
- Poubelles insuffisantes et qui débordent,
- Présence de nuisibles,
- Pollution sonore le long des axes routiers (Avenue du Prado, rue du Rouet et Boulevard Michelet).

Une partie d'entre nous a également identifié une zone de tension autour des quartiers de Sormiou et des Baumettes. Nous trouvons que le Chemin de Morgiou est également un lieu de forte pollution sonore, notamment due au trafic.

Les environs de l'A50 cumulent des sources de nuisance

Nous considérons que de nombreuses nuisances se concentrent autour de la déchetterie de la Capelette et de l'échangeur autoroutier :

- De fortes nuisances sonores (notamment dues aux voitures, motos et motocross),
- De mauvaises odeurs,
- La présence de nuisibles,
- Des poubelles qui débordent,
- Des déjections canines.

Ces observations vont de pair avec notre constat répété du mauvais état de la voirie dans les environs de l'A50.

Nous constatons les mêmes problématiques dans le quartier Saint-Marcel, avec un point d'alerte supplémentaire sur le nombre de poubelles qui débordent et la présence de mauvaises odeurs, aux abords de la route de la Valentine. L'un-e d'entre nous signale aussi que la devanture de la boutique Emmaüs du quartier est « utilisée pour les déchets sauvages ».

Enfin, nous avons relevé la présence de déchets dans l'eau à plusieurs endroits du cours de l'Huveaune. L'artificialisation de ses berges entraîne des débordements réguliers à certains endroits ; ce problème touche plus généralement les cours d'eau qui traversent Marseille et dont les berges ont perdu leur caractère naturel.

La prévalence d'un sentiment de délabrement dans les 15^e et 16^e arrondissements

Nous nous sommes accordé-es pour signaler la présence de gravats ou le manque d'entretien du mobilier urbain et de la voirie dans plusieurs quartiers du 15^e et 16^e arrondissements.

C'est notamment le cas du quartier de Gèze, de Saint-André, à proximité du ruisseau des Aygalades, et plus particulièrement dans les quartiers avoisinant le centre commercial Grand Littoral : la Castellane, Verduron et Saint-Antoine.

Ces derniers quartiers (La Castellane, Verduron et Saint-Antoine) sont également des lieux qui cristallisent un fort sentiment de saleté et concentrent de nombreux facteurs de saleté : l'un-e d'entre nous a indiqué « LA TOTALE » sur un post-it pour le souligner. Nous identifions notamment :

- Présence de nuisibles,
- Poubelles qui débordent et manque de conteneurs,
- Encombrants et gravats sur la voie publique,
- Épaves de véhicules,
- Pollutions sonores,
- Incivilités.

Les périphéries de ces arrondissements (Les Riaux, Notre-Dame-Limite, La Savine, les hauteurs des Borels...) nous semblent être des lieux agréables et végétalisés, ce qui contraste fortement avec les quartiers plus centraux. Les plages de Corbière subissent néanmoins des pollutions régulières.

NOTRE VISION 2050 « MARSEILLE, LE VILLE LA PLUS PROPRE DE FRANCE »

Au cours d'une séance de travail, nous avons inventé des récits pour tenter d'imaginer ce à quoi Marseille pourrait ressembler en 2050, si l'ensemble de la ville était propre. Pour y parvenir, nous nous sommes projeté-es à la place d'espèces végétales, animales et humaines, afin d'imaginer leur vie en 2050 dans la ville la plus propre de France. Cet exercice prospectif nous a permis d'alimenter nos réflexions pour améliorer la propreté urbaine à Marseille, avant de préciser les éléments sur lesquels nous souhaitons que la Ville agisse. Ils sont retranscrits ci-dessous, avec pour illustration des citations des personnages fictifs que nous avons imaginés.

Une ville végétalisée, dépolluée et agréable

Selon nous, une ville propre est tout d'abord **une ville végétalisée** - avec de nombreux arbres, des plantes sur les murs des immeubles, des fleurs- qui offre de la fraîcheur, de l'ombre aux habitant-es, ainsi qu'un toit aux oiseaux. De nombreux jardins collectifs y sont nés et permettent d'aller vers une autonomie alimentaire. En plus de la végétation, **les murs colorés** participent à la beauté de la ville.

« Dans cette ville végétale, l'ensemble de la Nature et du Vivant a repris ses droits et les animaux ont retrouvé leur place normale dans les écosystèmes »

La statue de David

« La ville a été re-végétalisée, il y a des arbres et de nombreux espaces verts. On peut se poser facilement pour faire son nid. »

Un oiseau

De même, **les pollutions visuelles, olfactives et sonores ont disparu**. Ainsi, il n'y a plus de crottes de chiens sur les trottoirs, plus d'odeur de remontées d'égouts ni d'urine, ni de bruits de voiture.

Les rues sont apaisées, notamment grâce à la **piétonisation** de certains espaces et au développement de **modes de transports doux**, qui contribuent aussi à l'amélioration de la qualité de l'air. **Les eaux du littoral sont pures et exemptes de déchets**, de même que les plages, sur lesquelles on ne trouve plus ni plastiques, ni mégots.

« J'erre dans les petites ruelles de Marseille, pleines de fleurs et de plantes. Pas de voitures, que des piétons heureux : la ville est propre et agréable. »

Un touriste écrivant une lettre à ses parents



Une eau pure, le retour des écosystèmes maritimes

La propreté de la ville serait également visible à travers la **pureté de l'eau**, l'absence de déchets et la disparition des pollutions chimiques générées par les voitures, les bateaux ou encore les feux d'artifice. **Ce bon état écologique**, ainsi que des actions de réintroduction d'espèces permettraient une augmentation du nombre de poissons et, plus largement, **le retour de la biodiversité marine**. Cette situation avantagerait les pêcheur-euses qui trouveraient plus facilement du poisson de bonne qualité et, par extension, les habitant-es.



« En 2050, il y a moins de bateaux. La mer est propre car elle est nettoyée. Il y a plus de poissons, un bon écosystème et un récif de corail au max. Les fonds marins sont propres. Elle prend plaisir à vendre du bon poisson. Elle reçoit plein de compliments sur le goût du poisson qui a changé au fil des années. Les gens viennent de loin pour acheter son poisson. Et, le Graal, la bouillabaisse est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, tant la qualité des carcasses de poissons est bonne. »

Marie la pêcheuse

Une réduction drastique de la consommation et des déchets

Marseille en 2050 est une ville qui a considérablement **réduit son volume de déchets** : l'ensemble des habitant·es **consomme beaucoup moins qu'avant**, le **troc** est devenu une pratique habituelle, de même, **les donneries** se sont multipliées sur le territoire, permettant de donner une seconde vie aux objets. **Le système de consigne** s'est également largement développé - notamment en partenariat avec les entreprises Coca-Cola et Heineken présentes sur le territoire. Désormais, les Marseillais-es peuvent déposer leurs bouteilles dans des conteneurs équipés d'un système rendant la monnaie pour rétribuer le dépôt de canettes, de bouteilles et d'autres emballages. Parallèlement, **les entreprises se sont engagées en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire**. Désormais, les invendus sont automatiquement donnés à des associations pour préparer des repas.

« Les déchets sont utilisés pour produire de l'énergie et alimenter les habitations ; les biodéchets nourrissent le potager de l'immeuble. En 2050, le déchet n'en est plus vraiment un, on réutilise tout. »

Une Marseillaise du futur



Les déchets résiduels sont également revalorisés comme source d'énergie (carburant notamment) et permettent de remplacer les énergies fossiles.

Des innovations en matière de collecte des déchets et du nettoyage des rues



La ville est également devenue plus propre grâce à **l'amélioration du système de collecte de déchets**. En 2050, **plus aucun déchet ne traîne dans les rues**, ce qui a entraîné une réduction drastique des populations de rats et de pigeons.

Le mode de collecte des déchets a évolué : **les immeubles sont désormais équipés de locaux poubelles** avec un accès contrôlé (grâce à une carte par exemple) pour éviter les intrusions et les dégradations ; des précautions sont aussi prises pour éviter la prolifération des insectes nuisibles. Les **bacs de tri restant dans l'espace public sont fermés**, pour empêcher les goélands d'y accéder. Des **innovations** comme des conteneurs compresseurs de déchets, des conteneurs souterrains pour éviter les débordements, des **poubelles flottantes pour récupérer les déchets marins**, ou encore des **poubelles mobiles allant à la rencontre des passant·es** pour collecter leurs déchets **ont permis d'éradiquer les ordures présentes dans l'espace public**. La totalité des **revêtements des trottoirs, des quais de métro**, etc., ont également été requalifiés : ils sont désormais plus simples à nettoyer et les chewing-gums ne peuvent plus s'y incruster. Les trottoirs sont plus larges et de couleur claire, pour limiter le réchauffement de la ville ; par ailleurs, ils stockent désormais de l'énergie solaire.

L'essor des **nouvelles technologies et la robotisation** ont également facilité le nettoyage de Marseille : les

dockers sont équipés d'exosquelette pour récupérer les gros déchets tombés dans l'eau, plusieurs robots aspirateurs sont installés le long du littoral pour collecter les petits déchets et filtrer l'eau de mer et des robots nettoient régulièrement les rues et les fa-



çades. De ce fait, les déchets en mer ont disparu.

« Il y a un filtre autour des digues pour éviter que la pluie ne ramène les déchets dans l'eau. Les autres pays du monde ont suivi notre modèle et le septième continent a disparu. »

Marie la pêcheuse

« Les trottoirs sont propres grâce à un système autonettoyant utilisant de l'eau non potable recyclée »

Ingénieur environnement

Plusieurs d'entre nous ne partagent toutefois pas cette vision et sont davantage favorables à la **création d'emplois en constituant des brigades chargées du ramassage des déchets** dans chaque quartier. D'autres encore ont imaginé la reconversion des agent·es d'entretien, désormais chargé·es de l'embellissement de la ville et plus de son nettoyage.

Les nouvelles technologies au service de la surveillance ?

Sujet à débat

Le recours à la technologie (usage massif de la vidéosurveillance, de drones et robots, etc.) fait débat au sein de l'Assemblée. Plusieurs d'entre nous ne souhaitent pas que la reconnaissance faciale soit utilisée pour repérer tout acte d'incivilité et soulignent que la surveillance pourrait ne plus être nécessaire en 2050, du fait du succès de la sensibilisation et de la création de brigades d'accompagnement.

Pour certain·es d'entre nous, les nouvelles technologies sont toutefois développées dans le but de **détecter rapidement les incivilités, de les signaler, voire de les sanctionner**. Des drones dotés de caméras pourraient circuler dans la ville et lancer une alarme lorsqu'une incivilité est constatée. De même, des robots policiers en grand nombre pourraient sillonner les rues afin de verbaliser les dépôts sauvages. Il s'agirait également d'équiper la ville de **caméras de surveillance dotées de la détection faciale** pour identifier les individus opérant un dépôt sauvage. À titre d'exemple, des caméras seraient installées dans les conteneurs pour filmer les personnes déposant leurs déchets à côté de la poubelle.

Les personnes reconnues coupables de dépôts sauvages pourraient être condamnées à des travaux d'intérêt général (par exemple des actions de ramassage de déchets) pour réparer leur faute.

Des Marseillais-es engagé-es pour la propreté

Si Marseille est devenue la ville la plus propre de France, c'est également grâce à **l'engagement des Marseillais-es**. Ces dernier·es ont notamment **pris conscience de l'impact des déchets** et notamment de la nourriture laissée par terre sur les populations de rats, de pigeons et de gabians. Le changement de comportements a fortement limité la prolifération de ces animaux dans la ville.



« Je suis né dans les égouts marseillais à une époque où la ville était un garde-manger géant pour nous ! Les hommes et les rats partageaient le même univers, jusqu'au jour où les hommes ont décidé de nous faire la guerre et ont arrêté de jeter leurs déchets dans la rue. Du coup avec ma famille on a décidé de quitter notre ville de coeur et d'aller à la campagne. »

Un rat



La sensibilisation des habitant-es est notamment passée par **les personnes qui travaillent en mer** : constatant la multiplication des déchets dans les eaux marseillaises, les pêcheur-ses ont alerté le reste de la population et **convaincu les Marseillais-es de s'engager pour la protection du littoral et le nettoyage des plages**.

Enfin, des instances participatives telles que l'ACF ont permis l'émergence de solutions et le début d'un véritable changement de trajectoire, permettant de faire de Marseille la ville la plus propre de France.



« Qui aurait cru 25 ans après que nous réussirions à devenir Marseille, la ville la plus propre de France, pardon, du monde ? Lorsque les membres de l'Assemblée Citoyenne du Futur ont remis leurs recommandations à la Ville, un mouvement citoyen d'ampleur a eu lieu, conduisant à des changements drastiques en matière de propreté et de nettoyage de la Ville ! »

Les co-maires

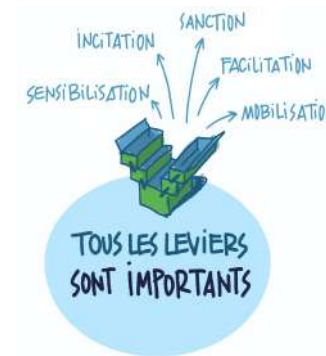
L'élaboration de ce diagnostic partagé et le partage de notre vision idéale de la propreté à Marseille en 2050 nous ont permis de faire émerger collectivement des propositions à destination de la Ville et de ses partenaires.

LES MESSAGES CLÉS DE L'ACF

Nos messages transversaux

Message clé n°1 : Agir simultanément sur les différents leviers : sensibilisation, amélioration des équipements, incitation et sanction

Au fil de nos travaux sur notre sujet d'autosaisine, nous avons identifié plusieurs leviers pour agir autant sur les comportements en lien avec la propreté et les incivilités que sur le système de collecte et de traitement des déchets. Nous considérons qu'il est important d'**agir sur chacun de ces leviers en parallèle** pour susciter des changements, que ce soit pour les individus, les professionnels ou les acteurs publics :



L'amélioration du système de collecte des déchets

Il s'agit pour nous de la première étape pour améliorer la propreté à Marseille. **La présence de déchets dans l'environnement et l'espace public** est un véritable fléau dans notre ville, il est urgent d'**opérer des ramassages plus fréquents et d'adapter le système de collecte aux spécificités marseillaises** (prise au vent, proximité avec la mer...). De plus, **les équipements ont un impact direct sur les comportements et les incivilités** : à titre d'exemple, un conteneur plein favorise les dépôts sauvages autour ; à l'inverse, un équipement adapté aux besoins réduit les incivilités. Enfin, l'amélioration des équipements est un levier qui produit des **effets directs, à court et moyen terme**, contrairement à d'autres leviers - comme la sensibilisation - qui ont des impacts à plus long terme.

L'information et la sensibilisation

Nous sommes convaincu-es que l'information et la sensibilisation constituent **le premier maillon de la chaîne pour faire changer les comportements autour de la propreté à Marseille**. Disposer des bonnes informations est, selon nous, un préalable nécessaire pour que chacun-e prenne conscience de son niveau de responsabilité, de l'impact de ses actions quotidiennes et puisse avoir envie de faire évoluer ses

pratiques. De plus, la sensibilisation permet de **faire connaître les bons gestes** en matière de gestion des déchets, pour que toute personne, ou toute organisation qui produit ou possède des déchets, sache quels comportements adopter. Pour qu'elle atteigne véritablement tous les publics, il nous semble important que **la sensibilisation s'accompagne de médiation**, pour toucher les différentes générations et transmettre les messages auprès du plus grand nombre.

L'incitation et la facilitation des usages

Jouer sur l'incitation et la facilitation des usages est nécessaire pour **accompagner les Marseillais-es, les professionnels et l'ensemble des personnes de passage sur le territoire dans l'adoption de meilleures pratiques** en matière de propreté et de gestion des déchets. L'aménagement des espaces et les infrastructures doivent être pensés de sorte à faciliter les bons comportements. De même, nous espérons que les mesures incitatives - notamment financières - puissent accélérer et motiver les changements de comportements afin d'améliorer la qualité de vie et l'environnement dans lequel ils évoluent au quotidien.

La sanction

La sanction est un levier efficace car elle produit un **effet dissuasif** : elle incite à ne pas reproduire un comportement contraire à la réglementation pour éviter une perte d'argent importante. « Toucher au porte-monnaie » permet d'**inciter les personnes qui ont transgressé la loi à ne pas réitérer leur acte**. Pour les professionnels par exemple, les amendes pour dépôts sauvages contribueraient à faire baisser leur chiffre d'affaires ; il deviendrait alors plus rentable pour eux de se rendre dans les déchetteries. Par ailleurs, la sanction est une forme de punition qui contribue à **responsabiliser les individus** et permet



de **manifester qu'un dépôt sauvage est un acte illégal**. La sanction **intervient en dernier ressort**, si les incivilités perdurent malgré les mesures de sensibilisation ou d'incitation.

Message clé n°2 : Favoriser la coopération entre les acteurs publics de la propreté pour simplifier les démarches et rendre les politiques publiques de propreté plus efficaces

La propreté urbaine est un sujet multidimensionnel qui doit être pensé dans sa globalité : séparer la gestion des déchets du nettoyage de la voirie et de celui du mobilier urbain ne nous paraît pas adapté pour que les mesures mises en place soient efficaces. Il nous semble nécessaire de **penser l'ensemble de ces actions de manière conjointe.**

La **multiplicité** des acteurs et le **partage de compétences entre la Ville et la Métropole** ne garantissent pas une gestion de la propreté optimale à l'heure actuelle. Du côté des habitant-es, il est **difficile de comprendre de quelle institution dépend chaque problématique**. De même, le jeu de «ping-pong» pour savoir à qui revient le devoir de ramasser un dépôt sauvage selon son emplacement doit être à tout prix évité. Les Marseillais-es subissent les nuisances liées aux dépôts sauvages et doivent pouvoir trouver facilement l'interlocuteur chargé de les retirer. Il nous semble essentiel de **dépasser ces silos institutionnels** et de favoriser la coopération entre les acteurs pour faciliter les démarches du côté des habitant-es.

Cela pourrait passer par plusieurs actions :

- Améliorer la coopération entre la Ville et la Métropole, redéfinir si besoin le partage des compétences pour la gestion des encombrants et plus largement de la propreté urbaine.
- ✓ Nous connaissons l'existence d'Allô Mairie et des applications « Engagés au quotidien » et « Adoptez le R3flexe », qui sont de bonnes initiatives ; mais il nous semble important de simplifier les démarches pour les habitant-es en concentrant ces services en un seul et même endroit.
- ✓ Un numéro unique « propreté » pourrait par exemple être mis en place pour que les Marseillais-es puissent mener l'intégralité de leurs démarches en matière de propreté : signaler les encombrants, les dépôts sauvages, les besoins de nettoyage, de retraits de tags, les déchets canins, etc. La redirection du signalement vers le bon service (Ville ou Métropole) serait ensuite faite en interne entre les institutions. Plus généralement, des médiateur-rices pourraient

être mobilisé·es pour faciliter les échanges entre les deux institutions.

- ✓ Des actions de sensibilisation ou de nettoyage simultanées pourraient être mises en oeuvre par les deux collectivités pour améliorer leur impact.
- Améliorer la coopération entre la police municipale et la police nationale pour que les signalements faits puissent être redirigés directement vers l'autorité compétente.

•• Sujet à débater

Jusqu'à créer un acteur unique de la propriété ?

Pour dépasser les difficultés de coopération entre Ville et Métropole, certain-es parmi nous ont suggéré de créer un nouvel acteur unique, doté de l'ensemble des compétences en matière de propreté et de gestion des déchets. Cette proposition a toutefois fait l'objet de désaccords : d'autres estiment que cela rajouterait une couche institutionnelle supplémentaire, dans un environnement déjà complexe, sans garantir que cette instance n'aurait pas à coopérer avec d'autres services de la Ville ou de la Métropole.

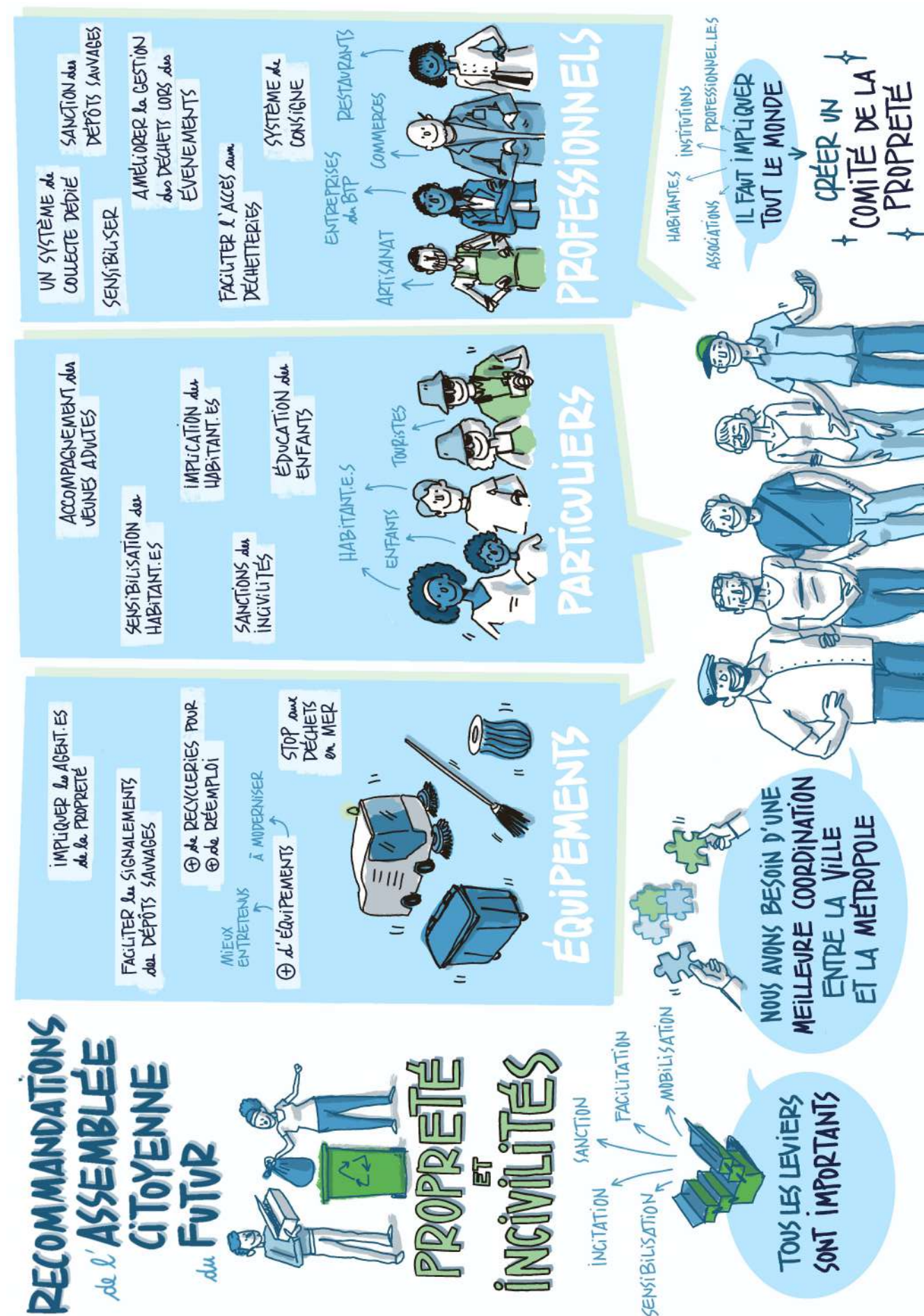
Message clé n°3 : Créer un comité de la propreté réunissant l'ensemble des acteurs du territoire (institutions, professionnels, associations et habitant-es) pour construire des solutions collectives

Les enjeux de propreté concernent et touchent une multitude d'acteur·rices, que ce soit tout au long du cycle de vie d'un déchet, dans le vécu quotidien de la propreté et des espaces publics. Il nous semble que pour **penser la gestion de la propreté de manière cohérente**, il faut pouvoir rassembler toutes les personnes, ou les profils de personnes, susceptibles d'être concerné·es par le sujet.

Pour cela, nous proposons de **créer un comité d'usager-es sur la question de la propreté et des déchets**, en s'inspirant notamment de celui créé par Grenoble Alpes Métropole. Ce comité **permettrait aux habitant-es de faire remonter les problématiques qu'ils et elles constatent au quotidien** auprès des institutions et des acteurs impliqués dans la gestion de la propreté de la ville.

En nous appuyant sur l'exemple de Grenoble Alpes Métropole, nous avons émis certaines propositions qui permettraient de structurer ce comité :

- Assurer une bonne représentation de la diversité et du nombre des habitant·es de Marseille. Pour cela, nous pensons qu'il faudrait faire appel à **au moins une centaine de personnes.**



- Mobiliser durablement les membres citoyen·nes dans cette instance, en mettant en place **un tirage au sort et une indemnisation**, sur le modèle de ce qui est fait actuellement pour l'ACF.

- Faire appel aux différent·es acteur·rices de la propreté qui seraient pertinent·es dans cette instance (technicien·es et élu·es de la Ville et de la Métropole, Comités d'Intérêt de Quartier, prestataires et régies publiques, agent·es de propreté, éboueur·ses,

commerçant·es, restaurateurs, entreprises et artisan·es du BTP, etc.) de manière à ce que toutes les parties prenantes soient représentées.

- Organiser des **réunions régulières à l'échelle des mairies de secteur et des réunions plénières pour l'ensemble de la ville** plus ponctuellement.

- Rendre les comptes-rendus accessibles et communiquer sur leur publication entre les réunions. Plus généralement, **faire preuve de transparence** sur l'ensemble des politiques publiques menées en termes de propreté urbaine.

Nous pensons que ces propositions permettront de **renforcer la coopération et la compréhension entre les différents services de la Ville et de la Métropole**, mais aussi de **faire entendre l'expérience des professionnel·les de la propreté et celle des habitant·es**.

L'urgence d'améliorer les équipements et le système de collecte des déchets

L'un des premiers facteurs de la malpropreté de Marseille que nous avons identifié collectivement est **la présence de nombreux déchets dans l'espace public**. Au-delà des incivilités et des dépôts sauvages effectués par des particuliers ou des entreprises, il nous semble que **l'état des infrastructures et le système de collecte des déchets contribuent à cette situation**. Ainsi, la forme des conteneurs, la fréquence du ramassage des poubelles ou encore l'entretien des infrastructures sont autant de facteurs qui contribuent, selon nous, à la malpropreté de l'espace public.

Pour améliorer la propreté de la ville, il est donc indispensable de **garantir que le service de gestion des déchets et d'entretien de l'espace public proposé par la collectivité soit fonctionnel**. Pour cela, nous avons identifié des actions à mettre en oeuvre pour améliorer les équipements mis à disposition des particuliers et des professionnels, ainsi que le système de collecte des déchets. Nous souhaitons, à travers les six messages-clés ci-dessous, que le volume de déchets produits et la quantité de ces déchets présents dans l'espace public et sur le littoral soit fortement réduits.



Message clé n°4 : Augmenter et adapter les équipements et les moyens en fonction des besoins et spécificités de chaque quartier

En tant que Marseillais·es, nous constatons que dans certains quartiers, le **nombre de poubelles et la fréquence de collecte sont trop faibles** par rapport au volume de déchets produits, ce qui entraîne des **dépôts sauvages à proximité des conteneurs**, faute de place à l'intérieur. La présence de gros cartons, non compactés, dans les conteneurs de tri entraîne fréquemment leur saturation. Quelques bacs dédiés à la collecte de ces cartons ont été installés, mais leur nombre reste insuffisant par rapport aux besoins. De même, le manque de toilettes publiques dans certains endroits conduit à des mictions (urine, déjections) dans l'espace public. Nous avons également constaté que **la répartition des infrastructures, leur qualité et la fréquence de passage des agent·es de collecte diffèrent selon les quartiers**.

Pour améliorer la propreté urbaine, il nous semble donc indispensable d'augmenter le nombre d'infrastructures pour faciliter les usages et les bons

comportements. Cette augmentation doit se faire en cohérence avec les besoins de chaque quartier, selon sa fréquentation (quartiers plus denses que d'autres, plus ou moins fréquentés l'été...) et les activités qui y sont pratiquées (restauration, commerce, loisirs, sport...).

Nous avons identifié plusieurs actions à mettre en place pour répondre aux besoins :

- **Augmenter le nombre de points d'apport volontaire (PAV)** dans les lieux où ils sont régulièrement saturés.

- ✓ Pour les lieux, comme le stade Vélodrome, qui accueillent des événements ponctuels entraînant une forte fréquentation, des **PAV temporaires** pourraient être installés les jours de match, par exemple.

- ✓ De même, des poubelles supplémentaires pourraient être installées à proximité des plages et criques en période estivale.

- **Multiplier les points de collecte des gros cartons** pour favoriser leur recyclage et éviter la saturation des autres PAV.

- **Rassembler les différents PAV au même endroit** pour faciliter le tri de tous les types de déchets en permettant aux habitant·es de tout y emmener en même temps.

- Mettre en place des **PAV dans les dents creuses** (zones non construites entre des immeubles) sous la forme de dispositifs d'urbanisme transitoire, car ce sont souvent des lieux de dépôt illégal de déchets.

- **Installer des toilettes pour chiens ou canisites** à distance régulière pour permettre à chaque personne d'y amener son chien lors de la balade.

- ✓ Mettre à disposition davantage de sacs pour ramasser les déjections canines et veiller à l'approvisionnement régulier des distributeurs.

- Installer des **cendriers** notamment dans les espaces ou zones fumeurs à proximité des plages.

- Installer des bacs à seringues (équipés d'un système de consigne) dans les espaces avec de fortes consommations.

Important

Nous insistons tout particulièrement sur la **nécessité d'entretenir ces équipements pour favoriser leur utilisation**. À titre d'exemple, des toilettes publiques sales découragent les passant·es de les utiliser – le caractère autonettoyant des toilettes publiques ne permet pas de garantir leur propreté. De même, la prolifération de rats autour des poubelles dissuadent les particuliers de s'y rendre.

Au-delà de l'augmentation du nombre d'infrastructures pour répondre aux besoins de chaque quartier, il nous paraît essentiel de **faciliter leur usage**- en s'assurant notamment que les points d'apport volontaire soient connus des habitant·es (signalétique, géolocalisation...) - et de les **rendre attractifs** (peintures, nudges, entretien...) :

- **Mettre en place une signalétique ludique** (flèches au sol, panneaux pour indiquer la présence de poubelles...) pour rendre visibles les équipements et **cartographier les points de collecte** (via une cartographie consultable sur le site de la Ville par exemple).

- Développer des partenariats avec les écoles ou des associations pour **peindre et embellir les bacs de tri** et les rendre plus jolis, plus attractifs. A travers cette action, l'objectif est de casser l'image de saleté des poubelles pour donner davantage envie de les utiliser.

- Coller des **QR codes sur les bacs de tri** permettant d'accéder à l'application « Adoptez le R3flexe » pour faciliter le signalement des dégradations ou le débordement du bac.

- **Modifier la forme de l'ouverture des conteneurs de déchets recyclables** pour inciter à ne pas y déposer les gros cartons.

- **Recourir aux nudges pour faire évoluer les comportements** dans certains espaces. Par exemple, dessiner des cibles dans les toilettes publiques pour inciter les usagers à uriner au bon endroit.

Important

Il nous paraît également essentiel de mieux équiper les particuliers au sein de leur foyer, par exemple via la distribution de bacs à compost, ou de sacs pour les déchets recyclables rappelant quels déchets doivent être mis dans la benne jaune. En effet, il nous semble que pour améliorer le tri dans les conteneurs, il faut que ce tri soit réalisé au sein des foyers via des poubelles séparées

Message clé n°5 : Moderniser les équipements et infrastructures de gestion des déchets

Le système de collecte pratiqué à Marseille- collecte majoritairement dans l'espace public, contrairement aux autres gros centres-villes urbains- a fait l'objet de discussions. Nous estimons toutefois que **changer radicalement de système de collecte pour déployer un ramassage en pied d'immeubles est trop coûteux à court terme**, car il nécessiterait de repenser l'organisation de chaque bâtiment pour y intégrer un local à poubelles. Nous nous sommes donc concentré·es sur l'amélioration des équipements en gardant

un système de collecte similaire.

Au cours de nos séances, nous avons pris connaissance de plusieurs projets de modernisation des équipements portés par la Métropole :

● La Métropole va déployer dans les prochains mois des **conteneurs équipés de sondes** permettant d’envoyer un signal lorsque les bacs sont remplis à 75% et d’accélérer leur ramassage.

● Deux autres projets sont également à l’étude sur Marseille : premièrement, l’installation d’une **caméra dotée d’intelligence artificielle à l’arrière des camions** de ramassage pour **caractériser les déchets** et identifier les problématiques de tri spécifiques à chaque quartier afin de mieux cibler les actions de sensibilisation à mettre en oeuvre. Deuxièmement, **l’installation de caméras sur les bus** pour identifier les **dépôts sauvages** et les signaler, afin qu’ils soient ramassés plus rapidement.

● À Cassis (et dans quelques autres villes de la Métropole), des **poubelles compactrices** fonctionnant à l’énergie solaire ont été installées : ces équipements sont **efficaces mais très coûteux** (5000€ par pièce), **fragiles** et surtout ne résolvent pas les **problématiques d’incivilités**.

Important

Nous avons longuement discuté de la question financière des équipements de collecte des déchets. Effectivement, la modernisation a des coûts importants (les poubelles compactrices coûtent 5000€ par unité, par exemple). Nous considérons toutefois que les investissements financiers en matière d’équipements évitent les dépenses ultérieures en ramassage de dépôts sauvages.

Nous recommandons plusieurs évolutions des équipements de collecte des déchets :

● Des **poubelles fermées** pour éviter la prise au vent.

● Des **poubelles souterraines et des poubelles compactrices** pour éviter la présence de déchets dans l’espace public.

● L’utilisation de **peinture anti-inflammable** sur les poubelles et conteneurs pour éviter les feux de poubelles.

● Un **système de consigne intégré aux conteneurs pour inciter au tri** : à titre d’exemple, pour chaque bouteille en plastique déposée dans la benne jaune, les habitant-es recevraient un bon d’achat

à utiliser sur la commune. Le système de consigne pourrait également être porté par les commerces et entreprises locales (voir message clé n°19). Au-delà du système de consigne, d’autres modes de

récompense pourraient être envisagés tel qu’un bon d’achat en fonction du nombre de déchets déposés dans les bennes, ou le nombre de passages.

Message clé n°6 : Impliquer les agent-es de la propreté dans l’amélioration du système et valoriser leur travail

Les **éboueur-es et agent-es d’entretien sont des acteurs primordiaux de la propreté**, qu’il faut ainsi intégrer dans les réflexions du **comité de la propreté** (voir message clé n°3).

Améliorer les équipements est une chose, mais nous devons également prendre en compte les humain-es qui gèrent ces infrastructures. A ce propos, nous identifions plusieurs enjeux :

● **Valoriser le métier de ripeur (éboueur)**, pour reconnaître son importance pour la société, le rendre plus attractif auprès des jeunes et améliorer sa perception par l’ensemble de la population. Il nous semble d’ailleurs essentiel de reconnaître sa pénibilité et de **garantir de bonnes conditions de travail** aux agent-es, en leur accordant suffisamment de temps pour finir le ramassage notamment.

● **Former continuellement les agent-es** aux bonnes pratiques de collecte (ramasser les déchets tombés des poubelles lors du ramassage, signaler les dépôts sauvages observés lors du passage...) ainsi qu’aux évolutions des équipements.

● **Contrôler** l’avancement du travail des agent-es, via un système de scan des conteneurs par exemple : les ripeurs devraient ainsi scanner le code de chaque conteneur vidé au fur et à mesure de l’avancée de leur tournée.

● Enfin, **sanctionner les mauvais comportements** (tel que quitter son poste avant l’heure officielle) **lorsqu’ils sont constatés à plusieurs reprises** nous paraît nécessaire, pour éviter que de mauvaises pratiques ne se généralisent au sein de la profession.

¹ Message clé n°19 : Instaurer un système de consigne au sein des commerces et entreprises pour les emballages, pour réduire la quantité de déchets produite p.33

² Message clé n°3 : Créer un comité de la propreté réunissant l’ensemble des acteurs du territoire (institutions, professionnels, associations et habitant-es) pour construire des solutions collectives p.21

Message clé n°7 : Systématiser et automatiser les moyens de détecter et signaler les conteneurs pleins ou les dépôts sauvages, en impliquant l’ensemble des acteurs

Les conteneurs pleins favorisent les dépôts sauvages : de nombreuses personnes sont tentées de déposer leurs bouteilles ou emballages à proximité des bennes en se disant que leurs déchets seront ramassés lorsque le conteneur sera vidé. Cela pose problème, car soulever un conteneur et ramasser les déchets par terre sont deux gestes différents, qui ne nécessitent ni le même temps ni les mêmes outils.

Au cours des auditions, nous avons appris que **la collecte des déchets demandait une connaissance minutieuse du territoire**, afin d’intervenir au moment où le conteneur est presque plein : le vider trop tôt entraîne des dépenses supplémentaires, le vider trop tard génère des dépôts sauvages. Il nous semble ainsi nécessaire de **déployer des outils et des méthodes pour systématiser le signalement des conteneurs (presque) pleins**. Il peut à la fois s’agir d’outils technologiques, mais également de pratiques et méthodes de travail des agent-es de collecte, ou encore de comportements des habitant-es.

De même, nous sommes conscient-es que les agent-es de collecte et les institutions n’ont aujourd’hui pas les moyens d’avoir connaissance de chaque dépôt sauvage. Il nous semble de ce fait important de **systématiser le signalement de dépôts sauvages par différents canaux** pour aider les agent-es en charge du ramassage d’intervenir le plus rapidement possible.

Pour parvenir à cet objectif, nous avons imaginé plusieurs actions impliquant différents acteurs :

● **Faire davantage connaître « Adoptez le R3flexe »** pour permettre aux Marseillais-es de signaler les dépôts sauvages ou les conteneurs pleins.

● **Ajouter la possibilité de signaler les gros cartons déposés** dans les points d’apport volontaires ou dans l’espace public, comme pour les encombrants ;

● Demander aux **ripeurs et employé-es du ramassage de signaler systématiquement les dépôts sauvages** constatés lors de leur passage ;

● **Équiper les bus RTM et d’autres véhicules de caméras de détection des dépôts sauvages** - cette action est d’ores et déjà à l’étude au niveau de la Métropole. Dans ce cadre, l’usage de nouvelles technologies voire de l’intelligence artificielle fait consensus au sein du groupe.

Message clé n°8 : Multiplier les dispositifs pour éviter l’arrivée de déchets dans la mer et sur le littoral.

Au cours de nos échanges, nous avons appris que **l’immense majorité des déchets présents dans l’océan provenaient du milieu urbain et des côtes**.

Il nous semble donc urgent de déployer des dispositifs pour éviter que ces déchets n’arrivent en mer, ou de mettre en place des méthodes pour les retirer de l’eau avant qu’ils ne partent au large. **La préservation du littoral et de l’eau nous tient particulièrement à coeur** car la mer est un espace de loisirs et de biodiversité que nous souhaitons contribuer à préserver.

L’entretien du littoral étant une compétence municipale, nous avons découvert plusieurs actions déjà mises en place par la Ville :

● **Mise en place des bennes de tri sur les plages et suppression des corbeilles de propreté** qui étaient trop souvent remplies et qui créaient une accumulation des déchets autour de la poubelle. À la place, des abris bacs ont été installés à proximité des accès des plages.

● **Actions de sensibilisation auprès des plagistes et partenariat avec les médiateurs de nuit** pour distribuer des sacs poubelles le soir auprès des personnes qui mangent, boivent et font la fête sur les plages.

✓ De nouvelles actions de sensibilisation sont prévues pour la saison estivale à venir, avec la présence de stands de sensibilisation et de médiateur-rices sur les plages marseillaises.

● **Ramassage des déchets sur les rochers** (à la main) et **sur le premier mètre d’eau** (avec des épuisettes) avant que les déchets ne partent au large.

Important

D’un point de vue général, nous nous sommes accordé-es sur l’inadéquation du système de collecte actuel des déchets par rapport à la proximité du littoral : poubelles et bennes sur l’espace public, souvent ouvertes, qui facilitent l’envol de déchets les jours de grand vent, ou leur écoulement dans la mer en cas de fortes pluies. C’est également face à ce constat que nous proposons de moderniser et transformer les équipements dédiés à la collecte de déchets (voir message clé n°5).

● En premier lieu, il nous paraît nécessaire de **revoir les infrastructures et le matériel pour éviter la prise au vent des déchets**, par exemple via la mise en place de poubelles fermées ou souterraines.

● Dans un deuxième temps, il s’agit de **déployer des dispositifs pour capter les déchets présents dans l’espace public avant qu’ils n’arrivent en mer**. Ces dispositifs reposent à la fois sur des technologies, mais également sur du travail humain :

³ Message clé n°5 : Moderniser les équipements et infrastructures de gestion des déchets p.23

✓ Installer un **aspirateur ou collecteur dans le Vieux-Port** pour capter les déchets présents dans l’eau et nettoyer régulièrement cet espace très pollué ;

✓ Installer des **filtres en bord de mer** et à proximité des cours d’eau pour filtrer et capter les déchets en cas de fortes pluies ;

✓ **Recruter du personnel d’entretien** pour ramasser les déchets en bord de mer, sur les plages et les rochers.

● Enfin, il nous semble important de **fermer temporairement les plages pour les nettoyer en profondeur** (par exemple, chaque plage pourrait être fermée régulièrement et nettoyée pendant une nuit).

Message clé n°9 : Faciliter l'accès aux recycleries pour favoriser le réemploi et réduire le volume de déchets

Nous avons appris que le volume de déchet par habitant·e dans la Métropole d’Aix-Marseille-Provence (571 kg de déchets ménagers par habitant·e en 20234) était largement supérieur à celui d’autres grandes agglomérations comme Paris ou Lyon (respectivement 450 kg et 363 kg par habitant·e). En parallèle de l’amélioration du système de collecte et de gestion des déchets, il nous semble donc important d’**agir à la source, sur le volume de déchets générés à Marseille**, pour lutter contre la présence de déchets abandonnés dans l’espace public.

Pour cela, nous souhaitons que la Ville agisse pour le **développement de recycleries et d’initiatives de réemploi des matériaux**, afin que les objets puissent avoir une seconde vie plutôt que d’être jetés. La **revalorisation des encombrants abandonnés dans l’espace public**, comme les appareils électroménagers, les meubles et les matériaux des professionnels du BTP ou des artisans, nous semble particulièrement importante à développer, en **lien avec des associations** comme Emmaüs.

Cette démarche nous semble d’autant plus importante que le réemploi est aussi une démarche solidaire : les objets de seconde main sont souvent moins chers que le neuf, ce qui permet à un public plus large de pouvoir les acheter. **Développer une filière de réemploi est également un levier pour créer de nouveaux postes**, permettant parfois d’aider à la réinsertion de personnes éloignées de l’emploi.

Pour faciliter les démarches de réparation et de réemploi, à destination des particuliers comme des professionnels, nous souhaitons que la Ville de Marseille soutienne l’installation d’infrastructures et d’organismes porteurs d’initiatives allant dans ce sens :

● **Permettre l’installation de ressourceries, de recycleries et d’associations de réparation solidaires** dans tous les quartiers pour que chacun·e puisse y accéder.

● **Accoler des recycleries aux déchetteries**, pour que les personnes qui viennent déposer des objets en bon état et des déchets puissent le faire en un seul trajet.

● **Créer des lieux type « ressourcerie du bâtiment »** pour que les entreprises et particuliers puissent acheter et revendre des matériaux (ciment, gravats, béton, etc.), à accoler aux déchetteries traditionnelles. Les personnes ou les entreprises qui y déposeraient des matériaux pourraient être récompensées par un bon d’achat, une réduction de leur abonnement, des partenariats, etc. En parallèle, **créer un site internet ou une page pour rendre visible les stocks et produits de cette ressourcerie**, afin que les particuliers puissent consulter les produits disponibles s’ils ont besoin de certains matériaux (voir message-clé n°18).

● **Créer des recycleries ambulantes pour ramasser les petits encombrants** - à l’image du dispositif « Trimobile » mis en place à Paris. Le passage de la recycle-rie permet également de créer un espace d’échanges ou de récupérer des objets pour les réutiliser.

En parallèle, des **actions déjà mises en oeuvre par des organisations associatives pourraient être davantage mises en avant** pour les faire connaître auprès du plus grand nombre :

● **Valoriser le travail des associations déjà implantées sur le territoire** et les applications de don d’objets entre particuliers comme Geev.

● Multiplier des **boîtes à objets divers dans l’espace public** sur le modèle des boîtes à livres.

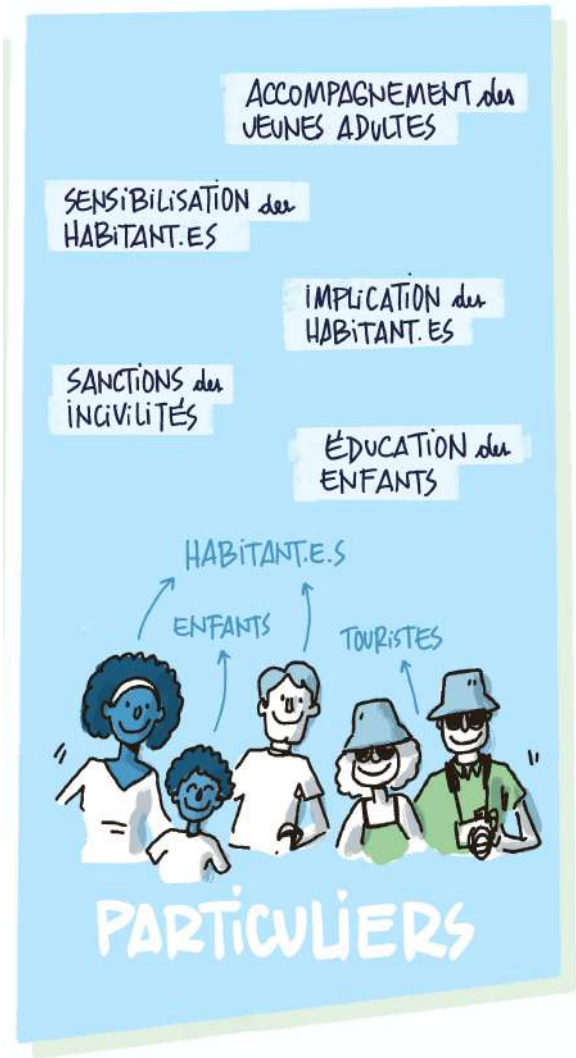
● Organiser des **journées d’animation pour apprendre aux citoyen·nes à réparer leurs objets**, voire à revaloriser des matériaux habituellement jetés.

Sensibiliser, impliquer et responsabiliser les particuliers pour une ville plus propre

En tant qu’habitant·es de Marseille, **nous sommes confronté·es au quotidien aux problématiques de propreté** qui touchent les quartiers dans lesquels nous vivons et l’ensemble des rues dans lesquelles nous passons. **Cependant, une partie des habitant·es contribue aussi à la malpropreté de la ville**, que ce soit par manque de connaissance des infrastructures et des « bonnes pratiques », ou en adoptant des comportements qui participent directement à la saleté de certains espaces (dégradation

⁴ Rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, 2023

⁵ Message clé n°18 : Inciter les artisans et professionnels du BTP à déposer leurs déchets dans les déchetteries p.33



d’infrastructures, dépôts sauvages, ...). Pour améliorer la propreté de Marseille, il est donc indispensable, en parallèle de l’amélioration des infrastructures et des actions à destination des professionnels, d’**agir pour entraîner un changement des comportements individuels**.

Pour cela, nous avons identifié des propositions pour **éduquer les enfants et les jeunes adultes** aux « bons gestes », d’autres plus générales à destination des **habitant·es de Marseille** pour les **sensibiliser et les impliquer** dans l’amélioration de la propreté de leur ville. Enfin, il nous semble aussi nécessaire de **renforcer l’application des sanctions** pour celles et ceux qui commettent des incivilités.

Message-clé n°10 : Éduquer les enfants aux bons gestes (tri, réutilisation, réduction de déchets, etc.) dès le plus jeune âge

Les enfants d’aujourd’hui seront les adultes de demain, il est donc essentiel de les **sensibiliser dès le**

plus jeune âge à l’importance de préserver les ressources planétaires, l’environnement et les espaces naturels. Nous pensons qu’il est important de **susciter un attachement à la nature, d’informer sur l’enjeu de réduction des déchets et d’apprendre les bons gestes en termes de tri** aux enfants dès l’école maternelle, pour s’assurer qu’ils les intègrent comme des automatismes.

Il nous semble également que les enfants peuvent devenir des « **ambassadeur·rices du tri** » au sein de **leurs familles**. En discutant de leurs apprentissages avec leurs parents, les enfants peuvent les convaincre de mettre en place de nouvelles pratiques, que ce soit autour du tri, du compostage, ou encore impulser une démarche de réduction des déchets à la maison.

Nous souhaitons que la Ville agisse pour que les enfants qui vivent à Marseille soient sensibilisé·es à la réduction des déchets, au tri et à la protection de l’environnement pendant le temps scolaire. Cela passe par plusieurs actions :

● **Faire intervenir en milieu scolaire des associations** comme l’EnJeu (Environnement Jeunesse) pour organiser des **activités pédagogiques et sensibiliser** les enfants à la protection de l’environnement et à la gestion des déchets.

● Prévoir des **visites dans les centres de tri**, pour leur faire découvrir ce qu’il advient des déchets une fois qu’ils ont été déposés dans les bacs de recyclage. Une journée dédiée au ramassage de déchets à proximité des écoles pourrait aussi être organisée chaque année.

● Proposer aux professeurs des écoles d’organiser des défis ludiques entre les différentes classes, ou un concours entre les écoles, autour du tri des déchets.

● **Impliquer les familles dans des petits défis** pour réduire le volume de déchets produits à l’école. Par exemple, proposer aux enfants d’apporter des goûters zéro déchets à préparer en famille pour limiter les emballages jetés.

● Organiser des **défis créatifs pour apprendre aux enfants à réutiliser certains matériaux**. Par exemple, fabriquer une oeuvre d’art collective avec des bouteilles en plastique, des boîtes d’œufs, etc.

● Intégrer dans les cours de technologie des **activités pour réutiliser des déchets du quotidien** (bouteilles en plastique, carton, ...) et sensibiliser les élèves à l’intérêt du réemploi.

● Expliquer aux enfants ce qu’est la seconde main, à quoi servent les ressourceries et les donneries, où se trouvent celles de leurs quartiers et ce qu’ils peuvent y trouver. Des **sorties scolaires** pourraient aussi être organisées **dans les ressourceries** des différents

quartiers.

Message-clé n°11 : Intervenir auprès des jeunes adultes pour leur transmettre les bonnes pratiques

En plus de la sensibilisation des enfants et de l’implication des adultes dans la préservation de la propreté de Marseille, nous souhaitons insister sur la nécessité de prévoir des actions de sensibilisation à destination des jeunes. Pour nous, cette catégorie englobe à la fois **les adolescent-es**, qui ne sont pas ciblé-es par les actions destinées aux enfants, et les **jeunes en âge de quitter le domicile familial**, pour les aider à **adopter de bonnes pratiques dès le début de leur vie d’adulte**. Il nous semble pertinent de cibler spécifiquement cette catégorie d’âge, car les canaux d’information qu’elle utilise diffèrent de ceux par lesquels sont diffusés les messages à destination des plus âgé-es.

Inciter les jeunes à faire évoluer leurs pratiques en termes de propreté et de gestion des déchets passe par plusieurs actions :

- Transmettre des **messages positifs, qui valorisent les bonnes pratiques** ainsi que celles et ceux qui les adoptent, pour que les jeunes qui n’ont pas pour habitude de trier leurs déchets (par exemple) soient incité-es à le faire.

- Rendre ces pratiques **ludiques et attractives** par l’organisation de challenges et/ou l’instauration d’un système de récompense.

- **S’appuyer sur des relais pour faire de la médiation**, pour que les messages passent de manière plus efficace que par la communication institutionnelle :

- ✓ S’appuyer sur des stars locales pour faire de la médiation et transmettre des messages. Par exemple, demander à de jeunes rappers d’organiser des actions de ramassage, de nettoyage des rues, des défis autour du tri, etc, pour transmettre des messages aux jeunes des quartiers dont ils sont originaires, etc.

- ✓ Recruter des jeunes en services civiques pour faire de « l’aller-vers » et parler de tri, de propreté, etc, aux jeunes qui quittent le domicile familial et s’installent dans leur propre appartement, pour les aider à adopter les bonnes pratiques.

- ✓ Augmenter les effectifs de médiateur-rices sur les plages, y compris le soir, pour sensibiliser les groupes de jeunes qui les fréquentent à la gestion de leurs déchets.

Message clé n°12 : Sensibiliser largement les habitant-es au tri et à la réduction des déchets pour impulser un élan collectif vers une ville plus propre

Au cours de nos échanges, nous avons constaté que l’un des facteurs qui freine le changement des comportements des individus est le **sentiment que le problème est trop important pour que des actions individuelles puissent avoir une quelconque incidence sur la situation générale**. Ce sentiment partagé induit un déni de leur responsabilité de la part des particuliers et rend difficile pour un individu d’impulser seul un changement de ses habitudes. Selon nous, susciter un mouvement collectif permettrait d’accélérer le changement des pratiques individuelles.

Pour cela, nous souhaitons que des **événements fédérateurs** soient organisés autour de la propreté urbaine :

- **Organiser des événements festifs pour rassembler les habitant-es et les acteurs de la propreté urbaine** comme une « Faites du propre ! », avec divers ateliers :

- ✓ Élection de « M. & Mme Propre » à l’issue d’une opération de ramassage de déchets

- ✓ Atelier créatif pour personnaliser et décorer les poubelles

- ✓ Concours de ramassage de mégots

- ✓ « Kermesse scientifique » pour expliquer comment sont revalorisés les déchets triés

- ✓ Ateliers d’upcycling et de réutilisation d’objets du quotidien (par exemple, apprendre à créer un cendrier à partir d’une canette en aluminium)

- Organiser des **concours entre les quartiers** au cours de journées de ramassage

- **Promouvoir les actions de ramassage de déchets et les clean walks organisées par les associations** sur les lieux d’affichages municipaux

Nous constatons aussi que le tri n’est pas encore une pratique ancrée dans les habitudes des Marseillais-es. Au cours de nos séances de travail, nous avons par exemple appris que seules 10% des bouteilles en plastique utilisées à Marseille étaient correctement triées et recyclées, et que 20 à 25% d’erreurs de tri étaient constatées dans les points d’apport volontaire de la ville.

L’une des raisons pouvant expliquer ce faible ancrage du tri dans les pratiques quotidiennes, au-delà du manque d’infrastructures dans certains endroits, est **la croyance largement partagée sur le territoire que le tri serait inutile, car l’ensemble des déchets se-**

rait ensuite mélangé et déposé au même endroit. La diffusion de cette « légende urbaine » est d’ailleurs renforcée par le fait que la seconde source d’informations sur laquelle les Marseillais-es s’appuient pour s’informer sur le tri des déchets est leur entourage. Pour faire évoluer les pratiques en matière de tri et de réduction des déchets, il nous semble donc important de **lutter contre cette croyance**, à la fois **par de la communication institutionnelle et en s’appuyant sur des relais locaux** pour sensibiliser les habitant-es à l’utilité et à la nécessité du tri.

- **Faire connaître davantage Allô Mairie** auprès des Marseillais-es, par exemple en affichant le numéro sur l’ensemble des conteneurs de la ville.

- Mener des campagnes de communication pour **sensibiliser à l’utilité du tri, pour lutter contre la croyance commune selon laquelle tous les déchets seraient incinérés**, même s’ils sont triés :

- ✓ S’appuyer sur des affichages dans l’espace public

- ✓ Former des ambassadeur-rices du tri pour sensibiliser les habitant-es des différents quartiers de Marseille

- ✓ Travailler avec des stars locales pour qu’elles portent ces messages de sensibilisation à destination de leur public

- ✓ Impliquer des stars marseillaises dans des actions de sensibilisation

- ✓ Installer un stand de sensibilisation au tri et à la propreté au sein de chaque événement organisé par la Ville : les festivals, La Voie est Libre, etc.

- **Informers les Marseillais-es sur les conséquences environnementales et sanitaires des dépôts sauvages** au cours de campagnes dédiées :

- ✓ Distribuer des flyers, des livrets d’information, prévoir des affichages, etc.

- ✓ Faire de la médiation et aller vers les publics les moins touchés par la communication institutionnelle

- **Faire connaître le coût des incivilités pour la collectivité à l’aide de messages chocs** après des ramassages d’encombrants. Par exemple : « Ici, nous sommes venus retirer... »,

« Vous auriez pu appeler Allô Mairie », ou « Cela a coûté x euros au contribuable, avec cet argent nous aurions pu ouvrir x places en crèche ».

Message-clé n°13 : Impliquer les habitant-es dans des actions de ramassage, de nettoyage et d’embellissement de leur ville pour nourrir un sentiment d’attachement à leurs lieux de vie

Nous constatons que **l’attachement à la ville et aux espaces publics conditionne les pratiques que les individus adoptent dans ces espaces**. Cet attachement est en partie lié à la perception que l’on a de ce lieu et de sa beauté : plus un espace est jugé beau et entretenu, plus les individus en prennent soin. Autrement dit : « le beau et le propre attirent le propre ».

Pour impliquer les habitant-es dans l’amélioration de la propreté urbaine, nous souhaitons proposer des mesures favorisant le développement de ce sentiment de responsabilité vis-à-vis de la propreté de son quartier, pour partie inspirées d’actions déjà mises en oeuvre dans d’autres collectivités ou quartiers :

- **Renforcer et développer les initiatives de végétalisation participative comme les rues jardins** :

- ✓ Établir une charte de fonctionnement entre les habitant-es et la ville ou les mairies de secteur

- ✓ Proposer une liste de plantes adaptées aux contraintes environnementales (besoin de peu d’eau, plantes locales...), voire fournir gratuitement les plants à utiliser

- ✓ Proposer à des paysagistes de faire des animations et des formations à destination des habitant-es pour apprendre à bien végétaliser les espaces publics

- ✓ Travailler avec les propriétaires et les bailleurs sociaux pour végétaliser les façades des immeubles

- ✓ Créer des espaces potagers facilement accessibles, pour que les habitant-es puissent participer

- **Soutenir les initiatives citoyennes de nettoyage et de propreté**, en mettant en place des appels à projet ou des subventions ciblées sur ces sujets, ainsi qu’en facilitant les démarches administratives.

- Créer des **événements conviviaux** sur le modèle de la fête des voisins ou des fêtes de la propreté pour faire se rencontrer les habitant-es et les agent-es de propreté.

- Mettre en place des réunions par quartiers, peut-être par le biais des Comités d’Intérêt de Quartier, pour organiser la végétalisation de la rue ou des actions de ramassage.

Message clé n°14 : Appliquer davantage les sanctions prévues par la loi et faire connaître les peines encourues pour décourager les incivilités

Bien que la sensibilisation et la facilitation des usages soient des leviers à activer en priorité pour impulser une dynamique collective de changement dans les comportements, il nous paraît nécessaire de poursuivre et de **renforcer l'application des sanctions** à l'égard des personnes qui transgressent la loi, pour **décourager les incivilités qui contribuent à dégrader la propreté de Marseille** au quotidien.

Au cours de nos échanges avec un agent de la **Brigade Environnement**, nous avons appris que le nombre de **leurs interventions était en nette augmentation** : il a doublé entre mars 2024 et mars 2025, que ce soit à destination des professionnels ou des particuliers. Nous avons toutefois conscience que la police municipale ne peut pas dédier l'intégralité de son temps à vérifier que les passant-es ne jettent rien dans l'espace public. Nous avons également appris que les personnes qui déposent des déchets dans la rue, jettent leurs mégots sur le sol ou urinent dans l'espace public **encourent une contravention d'un montant de 135€**. Ce montant, bien que dissuasif, ne nous

semble pas suffisamment connu par le grand public pour décourager les incivilités. Il nous semble également que les sanctions encourues ne sont que rarement appliquées.

Au fil de nos travaux, nous avons identifié plusieurs pistes d'actions qui pourraient contribuer à dissuader les individus tentés de commettre des incivilités :

- **Faire connaître le montant des amendes encourues** en cas de dépôt sauvage :

✓ Installer des panneaux (écrits en plusieurs langues, ou utilisant des symboles facilement compréhensibles) indiquant le montant des amendes encourues pour les différents types de dépôts sauvages, à la fois dans les espaces fortement fréquentés par les touristes et dans les zones où des incivilités sont régulièrement constatées. Par exemple : « Mégot, déjection canine, miction (urine) dans l'espace public ? C'est 135€ ! »

- **Appliquer systématiquement les contraventions encourues** lorsqu'une personne est prise en flagrant délit de dépôt sauvage (que ce soit de déchets, d'un mégot ou d'une déjection canine).

- Veiller à ce que les touristes, et notamment les croisiéristes, soient mis à contribution en cas d'infraction :

✓ S'assurer que les personnes de passage paient immédiatement leur amende, par exemple via un

montant incitatif en cas de règlement sur le moment (comme cela est fait dans les transports par la RTM)

- ✓ Dédier une partie des fonds récoltés via la taxe de séjour au financement des politiques publiques liées à la propreté

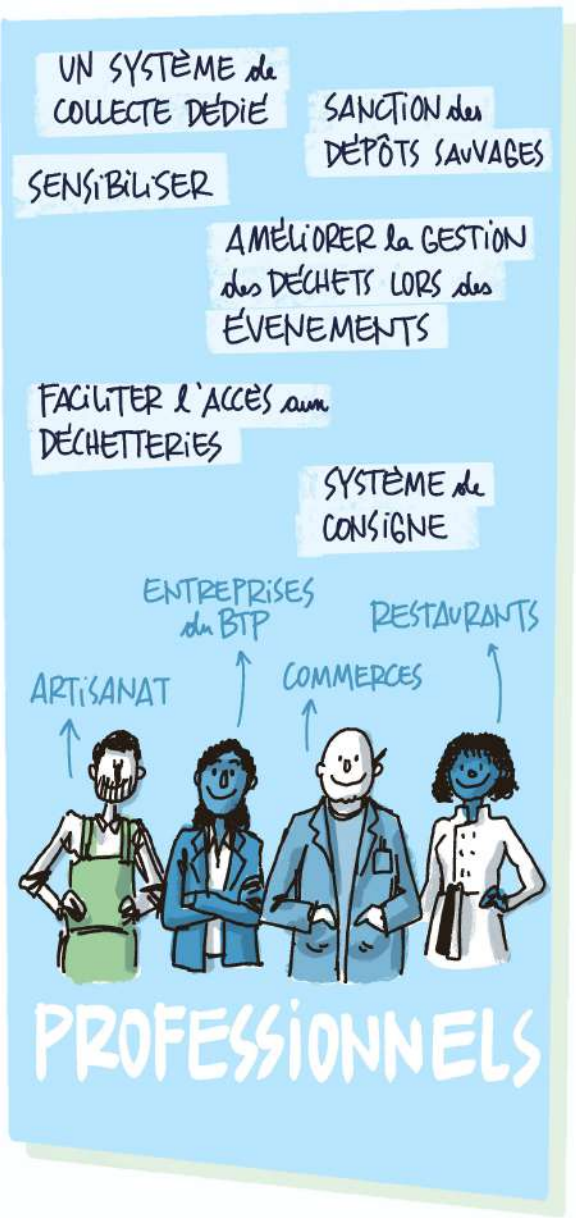
Sujet à débat

L'usage des caméras de surveillance pour sanctionner les personnes qui transgressent la loi a fait l'objet de débats entre nous. Pour certain-es d'entre nous, disposer davantage de caméras serait utile pour repérer et sanctionner les dépôts sauvages, mais aussi pour dissuader les actes délictuels. Comme évoqué par le responsable de la Brigade Environnement de la Ville, elles sont aujourd'hui principalement utilisées pour identifier les plaques d'immatriculation des professionnels qui effectuent des dépôts sauvages. Mais des évolutions techniques et réglementaires pourraient être envisagées, pour utiliser l'intelligence artificielle (IA) et la reconnaissance faciale afin de d'identifier davantage de délits et leurs auteurs. Si cela devait être le cas, nous tenons toutefois à souligner l'importance que ces usages soient strictement encadrés pour garantir le respect de la vie privée des individus. Mais nous étions également nombreux-es à nous opposer au développement de cette technologie. Partant du constat que les caméras sont aujourd'hui quasiment inopérantes pour identifier les auteurs de délits (hors véhicules), nous considérons qu'elles n'ont qu'un effet dissuasif limité. Nous sommes, pour certain-es, frontalement opposé-es à l'idée d'utiliser la reconnaissance faciale, car nous considérons que cela contrevient fondamentalement au respect des libertés individuelles.

Sujet à débat

Fumer dans l'espace public : une pratique à encadrer davantage ?

Un petit groupe au sein de l'Assemblée a fait émerger la proposition d'interdire de fumer dans les espaces publics, excepté dans des endroits dédiés aux fumeurs, pour lutter contre la présence de mégots sur le sol. Cette proposition est partie du constat qu'il était probablement impossible de sanctionner l'ensemble des fumeur-euses qui jettent leur mégot par terre : cela demanderait des moyens humains et financiers trop importants. Pour y remédier, il a été suggéré l'interdiction de fumer dans l'ensemble des espaces publics, exceptés dans les zones où cela est autorisé (coins fumeurs), avec des cendriers adaptés. Celles et ceux d'entre nous qui ont émis cette proposition se sont inspiré-es de ce qui existe déjà dans des villes américaines et au Japon, où il est interdit de fumer, sauf dans les endroits réservés à cet effet. Ce message a fait l'objet de forts désaccords au sein de l'Assemblée. Pour beaucoup d'entre nous, l'enjeu est avant tout de mieux équiper la Ville en cendriers et de poursuivre les actions de sensibilisation, afin de préserver la liberté de fumer dans l'espace public. A noter que depuis le 1er juillet 2025, la loi a élargi l'interdiction de fumer aux parcs et jardins publics, plages, abribus, ainsi qu'aux abords des écoles, collèges et lycées.



La nécessité d'intervenir spécifiquement auprès des professionnels

Le terme de « professionnel » désigne ici l'**ensemble des entreprises et des acteurs exerçant une activité économique qui génère des déchets**. Nous y incluons ainsi l'ensemble des artisan-es et entreprises du bâtiment et des travaux publics, les commerçant-es, les restaurateurs, mais aussi les organisateurs d'événements culturels comme des festivals, etc.

Les acteurs qui exercent une activité économique produisent des volumes de déchets conséquents, qui ne sont pas toujours triés, ni même jetés dans les infrastructures adaptées à leur collecte. Il nous semble donc particulièrement important de sensibiliser l'ensemble des professionnels aux bonnes pratiques en termes de tri, pour que ces grands volumes

de déchets puissent être collectés correctement et revalorisés lorsque cela est possible.

Pour faire face à ces problématiques, nous souhaitons que la Ville travaille avec et auprès des différents acteurs économiques exerçant à Marseille pour **améliorer le système de collecte de leurs déchets, pour les inciter à trier leurs déchets**, à déposer leurs matériaux dans les déchetteries ou recycleries adaptées, ou encore à mettre en place des **systèmes de consigne**. En parallèle, **les sanctions** à l'égard de celles et ceux qui transgressent la réglementation doivent être renforcées pour qu'elles soient plus dissuasives.

Message-clé n°15 : Inciter les organisateurs d'événements culturels et festifs à améliorer la gestion des déchets produits pendant ces événements

Les festivals sont des **événements au cours desquels beaucoup de déchets sont générés** : des milliers de gobelets, mégots, canettes et autres objets abandonnés par les festivalier-es peuvent se retrouver sur un espace restreint en quelques heures. Selon les conditions météorologiques, une partie de ces déchets peut se retrouver dans les cours d'eau, dans la mer, ou dans d'autres parties de la ville. À l'issue de ces événements, **il arrive aussi que les espaces dans lesquels ils ont été organisés ne soient pas remis en état**, ou que les rues à proximité du site gardent des traces du passage des festivalier-es pendant plusieurs jours. Les espaces sur lesquels ils sont organisés ne sont pas toujours nettoyés à l'issue de l'évènement.

Face à ces constats, il nous semble que certaines actions pourraient contribuer à améliorer la gestion des déchets dans le cadre des festivals et autres événements culturels :

- **Généraliser le système de verres consignés** dans tous les festivals organisés à Marseille.

- Mettre en place un **stand de sensibilisation au tri** et à la gestion des déchets dans chaque événement culturel organisé à Marseille, à commencer par ceux que la Ville organise (la piétonisation de la Corniche Kennedy lors des journées « La Voie est Libre », par exemple).

- Distribuer des cendriers de poche.

- Installer des **poubelles adaptées pour jeter les cigarettes dans les zones fumeurs**, fournies par la Métropole aux organisateurs en amont.

- Imposer aux organisateurs de prévoir une **équipe dédiée pour nettoyer les rues à proximité du site où se déroule le festival**. En parallèle, créer un système de collaboration

entre des entreprises de nettoyage et la Ville pour assurer un nettoyage systématique des abords des festivals.

Message clé n°16 : Développer des infrastructures et un système de collecte dédiés aux commerces et restaurants

Les commerçant-es et restaurateurs produisent des déchets spécifiques, dont le volume peut être important. L'absence de prise en compte de leurs besoins les conduit à utiliser les points d'apport volontaire dédiés aux habitant-es, ce qui peut mener à des débordements, des dépôts sauvages et un manque d'espace pour recevoir les déchets des particuliers qui souhaiteraient les y déposer. Dans le centre-ville, il arrive par exemple que les **poubelles à destination des habitant-es et des passant-es soient saturées par des cartons suite aux jours de livraison des commerces**, ou par des bouteilles en verre et autres déchets produits par des restaurants et des bars.

Pour faire face à ces besoins spécifiques, **un système de collecte séparé pourrait être mis en place**. Par exemple, une collecte spécifique (en vélo ou en camion) des cartons des commerçant-es le jour de livraison de leurs produits permettrait d'éviter qu'ils ne soient déposés dans l'espace public et de faciliter leur recyclage. De même, les déchets produits par les restaurants et bars pourraient **faire l'objet d'un ramassage dédié**, avec des camions collectant à la fois les déchets organiques, le verre et les autres déchets ménagers, afin d'améliorer le tri de ces types de déchets.

Important

Nous attirons particulièrement l'attention sur le ramassage des gros cartons. Il nous semble primordial de développer une collecte spécifique des cartons auprès des commerçants et entreprises pour éviter la saturation des points d'apports volontaires et favoriser leur recyclage. Un **système de réemploi** pourrait être mis en place entre les entreprises qui jettent beaucoup de cartons et celles qui en utilisent – pour des livraisons de colis, par exemple.

Message-clé n°17 : Sensibiliser les professionnels au tri et valoriser les initiatives des entreprises engagées dans une démarche d'amélioration de la gestion de leurs déchets

Beaucoup d'entre nous ont pu constater que **des entreprises du bâtiment et des travaux publics** déposent illégalement des déchets dans l'espace public (gravats, matériaux divers, etc.) plutôt que de se rendre dans les déchetteries de la ville. Certains quartiers sont particulièrement concernés par ces dépôts sauvages, ce qui cause des **nuisances auprès des habitant-es**.

Nous faisons l'hypothèse qu'une **partie des erreurs de tri ou des incivilités perpétrées par les professionnels** (commerçant-es, restaurateurs, artisan-es et entreprises du BTP, etc.) **provient d'une méconnaissance du système existant**, des infrastructures mises à leur disposition et de la tarification de leurs déchets s'ils sont déposés dans les espaces adaptés au sein des déchetteries.

Pour lutter contre cette méconnaissance, il nous semble nécessaire de mettre en oeuvre diverses actions de sensibilisation :

- **Informers les professionnels sur la tarification** d'une tonne de déchets triés par rapport à une tonne non triée, sur le rachat de ferraille et d'autres matériaux dans certaines déchetteries, etc., pour les inciter à trier davantage leurs déchets.

- **Instaurer une journée de formation annuelle aux professionnels sur ces enjeux** ; imposer cette formation avant l'ouverture de toute entreprise sur le territoire.

- ✓ Au cours de ces journées, insister sur les tarifications incitatives et les risques de sanction en cas de dépôt sauvage.

- **Sensibiliser les commerçants pour qu'ils relaient les bonnes informations auprès de leurs clients** et les encouragent à adopter des bonnes pratiques, et pour qu'ils connaissent les lieux dans lesquels ils doivent déposer leurs déchets (afin d'éviter qu'ils ne remplissent les bennes destinées aux habitant-es).

- **Sensibiliser les commerçants aux bonnes pratiques et obligations qui leur incombent**, en mobilisant les agent-es de la police municipale ; informer des risques encourus en cas de dépôts sauvages pour dissuader.

- Conditionner l'ouverture des terrasses à la **mise à disposition de poubelles de tri à destination des clients** pour éviter l'envol de déchets, ou le remplissage des poubelles collectives à proximité des restaurants.

- **Valoriser les restaurateur-rices qui s'engagent**

dans une véritable démarche de tri, de revalorisation ou de réduction de leurs déchets (par exemple, via l'attribution de labels).

Message clé n°18 : Inciter les artisans et professionnels du BTP à déposer leurs déchets dans les déchetteries

Nous avons constaté lors de nos échanges qu'une partie importante des dépôts sauvages était des déchets issus de chantiers. Il nous semble que, pour limiter ces dépôts, il faut rendre plus accessibles les lieux de traitement et de stockage de ces déchets. Il s'agit de mettre en place des **mesures de facilitation et d'incitation à destination des artisans et professionnels du BTP** pour déposer leurs déchets en déchetteries :

- **Étendre les horaires d'ouverture des déchetteries dédiées aux professionnels** ;

- **Créer un pass annuel qui permette d'accéder aux déchetteries** sans avoir à payer pour chaque passage ou chaque déchet déposé.

- **Conditionner le paiement des artisans à la preuve du passage en déchetterie** : cette action peut être à la fois réalisée par la Ville dans ses contrats pour la réalisation de travaux, mais également par les particuliers dans le cadre de travaux privés. Pour ce faire, il faut que les déchetteries puissent attester du passage en déchetterie par un document. Cette

proposition nécessite que la Ville mette en avant cette mesure dans ses pratiques afin d'en faire la promotion.

Message clé n°19 : Instaurer un système de consigne au sein des commerces et entreprises pour les emballages, pour réduire la quantité de déchets produite

Partant du postulat que « **le meilleur déchet est celui qui n'existe pas** » nous souhaitons vivement que le **système de consigne** soit mis en place pour **réduire la production d'emballages** (bouteilles en verre, bouteilles en plastique, canettes, conserves...). Ce système nous paraît pertinent pour inciter les consommateur-rices à trier leurs déchets et favoriser leur réemploi. Il repose sur une **incitation financière simple**, avec un coût de mise en oeuvre raisonnable. Il permet d'éviter des mesures contraignantes et punitives et d'inciter à adopter des gestes de tri au quotidien.

Nous encourageons notamment les grandes entreprises implantées sur le territoire (notamment

Heineken et Coca Cola) à mettre en place une consigne sur leurs bouteilles et un moyen de collecter les bouteilles utilisées. La Ville pourrait également soutenir et favoriser l'implantation d'entreprises qui développent ce principe (tel que l'Incassable qui existe aujourd'hui).

Enfin, nous jugeons utile de développer une écotaxe appliquée aux entreprises productrices d'emballages à usages uniques (tels que les Caprisun) pour les inciter à développer un principe de consigne ou à changer le matériau utilisé.

Message-clé n°20 : Sanctionner les professionnels qui font des dépôts sauvages en renforçant notamment les moyens de la Brigade Environnement

Si nous sommes favorables aux outils de sensibilisation et d'incitation, la sanction nous paraît être un levier efficace pour réduire les incivilités. Il nous semble **nécessaire de renforcer l'application des sanctions, qui sont aujourd'hui prévues dans la loi**.

Nous souhaitons également que les **sanctions à destination des commerçants et des entreprises qui effectuent des dépôts sauvages soient durcies**, car les incivilités commises par ces acteurs concernent des volumes de déchets plus importants que ceux des particuliers et ont de ce fait un impact négatif plus fort. Leur montant devrait ainsi être suffisamment élevé pour décourager les infractions et inciter les professionnels à se rendre dans les déchetteries.

Au cours des séances, nous avons découvert l'existence de la Brigade Environnement et avons pu échanger avec l'un de ses membres. Son rôle est d'identifier les auteurs de dépôts sauvages et de les sanctionner. La majorité du temps de travail de ses agent-es est consacrée aux dépôts sauvages des professionnels, dont les auteurs peuvent être identifiés grâce aux caméras de surveillance qui repèrent les plaques d'immatriculation. Leur rôle est essentiel pour sanctionner les dépôts sauvages et dissuader de récidiver ; toutefois, nous avons relevé deux problèmes limitant la portée de leur intervention :

- D'une part, le **nombre d'agent-es est insuffisant pour couvrir l'ensemble de la superficie de Marseille**, il serait nécessaire de recruter de nouveaux-elles agent-es pour leur permettre d'intervenir systématiquement en cas de dépôt sauvage.

- D'autre part, en tant qu'agent-e municipal-e, **leur secteur d'intervention est limité au périmètre de la Ville de Marseille**. Si leurs interventions en son sein se multiplient, les auteurs de dépôts sauvages pour-

raient les effectuer en dehors de la ville, ce qui ne ferait que déplacer le problème. Il nous semble donc nécessaire de mettre en oeuvre **une coordination entre la Brigade Environnement et la police nationale**, pour s'assurer que les dépôts sauvages repérés hors du périmètre d'intervention de la police municipale puissent être sanctionnés.

.. Sujet à débat

Au-delà des amendes, certain-es d'entre nous estiment que les sanctions des professionnels pourraient aller jusqu'à prendre la forme de fermetures administratives en cas de récidive. Ce point a toutefois fait débat, car, pour d'autres, ces mesures semblent excessives (avec un impact sur l'économie locale) et difficiles à mettre en oeuvre. Il est probable que les entreprises utilisent l'argument de l'emploi pour défendre leurs activités et pointent l'inadéquation des systèmes de collecte et de traitement mis en place par les collectivités.

NOTES

NOTES

[illegible]

A S S E M B L É E
C I T O Y E N N E
D U F U T U R



VILLE DE
MARSEILLE